

L'ACTION NATIONALE

Volume LXVIII, Numéro 8

Avril 1979

\$1.50

**TABLE RONDE
SUR L'INDÉPENDANCE**
par la Ligue d'action nationale

**QUE SE PASSE-T-IL
CHEZ LES HOMMES D'AFFAIRES?**
par Jean Genest

ACTUALITÉ SUR LE VIF
par Patrick Allen

L'ESPRIT DE KÖNIGSBERG
par Jean Tétreau

TABLE DES MATIÈRES

JEAN GENEST: Que se passe-t-il chez les hommes d'affaires?	625
LIGUE D'ACTION NATIONALE: Table ronde sur l'indépendance	634
PATRICK ALLEN: Actualités sur le vif	677
JEAN TÉTREAU: L'esprit de Königsberg	688

MERCI À TOUS NOS LECTEURS ET AMIS

Notre mini-souscription en faveur
de la Fondation Minville, en décembre 1978
a rapporté la somme de \$7347.



Résultat formidable pour nous.



La Fondation Minville représente
actuellement un capital de \$41,000.
Placé en obligations du Québec et dans
des entreprises québécoises.
Capital inaliénable dont les intérêts servent
les buts de la Ligue.



Ajoutez un don à la Fondation Minville
dans votre testament.



Pour mieux comprendre les buts importants
de la Ligue d'Action nationale
lisez la fameuse **Table ronde**
dans ce numéro-ci

L'ACTION NATIONALE

LXVIII, Numéro 8

Avril 1979

\$1.50

ÉDITORIAL

Que se passe-t-il chez les hommes d'affaires?

par Jean Genest

Où sont-ils, hier et aujourd'hui?

Par hommes d'affaires il faut comprendre, ici, les entrepreneurs, les commerçants et les financiers, c'est-à-dire les producteurs, les vendeurs et les manipulateurs.

Aucun pays ne peut se passer d'eux. Le Québec en a absolument besoin. Ils représentent l'élite économique, celle qui donne des salaires, celle qui apporte la richesse, celle qui met en valeur un pays.

Nous recensons, au Québec, environ 6000 entreprises de plus ou moins grande envergure, un cent mille commerces et quelques centaines de financiers.

Notre histoire, nous permet de distinguer entre les petits et les grands. Les petits commerçants et les petits industriels sont tout près de notre peuple: l'entreprise est généralement familiale. Parmi les financiers: assureurs, banquiers locaux, gérants de Caisse populaire, agents d'immeubles, spécialistes des obligations et des actions, plusieurs s'identifient à notre peuple et vivent ses espoirs et ses difficultés. Ils sont proches de nous. Ils sont nous.

Mais plusieurs nous déroutent. Actuellement, les syndicats, les différents gouvernements du Québec, les nationalistes, ne savent trop que penser de ces différents groupes d'hommes d'affaires qui, plus ouverts aux questions sociales, proposent des solutions pour le Québec qui sont franchement retardataires et réactionnaires.

Certains de ces hommes d'affaires appartiennent à l'Association des manufacturiers canadiens, d'autres au Conseil du patronat, au Conseil des hommes d'affaires, du Québec, au Conseil d'expansion économique, aux Chambres de Commerce, etc. Excellentes organisations. Actuellement leur valeur dépend beaucoup de leurs dirigeants. Cela est particulièrement évident de nos Chambres de Commerce et de notre Conseil du patronat.

Le nombre de ceux qui créent problème au point de vue de l'avenir du Québec, est relativement restreint. Mais ce problème est de longue date: nous le charrions

avec nous tout au long de notre histoire depuis les Plaines d'Abraham.

Faire des affaires, c'est un terrain où inévitablement on rencontre le monde anglo-canadien. Et cela est très bien. À la condition que la fraternisation ne conduise pas à la trahison et à l'exhortation à la trahison.

Ayant un jour sollicité un don pour un agrandissement au collège Jean de Brébeuf, le vice-président de la Shawinigan Power, dans le temps, n'y alla pas par quatre chemins: "Le don viendra si vous consentez à n'enseigner qu'en anglais!" Je restai abasourdi!

Historiquement le jugement de Nive Voisine sur nos hommes d'affaires, à la fin du 19^e siècle, vaut pour toute notre histoire, de 1760 à 1960: "Très peu d'entrepreneurs canadiens-français réussissent à faire leur marque et, quand ils la font, ils le doivent à leur intégration au milieu anglophone" (Histoire du Québec, Edisem, p. 381).

Hier nous manquions de capitaux. Hier les cadres et les chefs étaient des entrepreneurs et des financiers anglophones. Il fallait passer par eux, plier, supplier, et le faire dans leur langue, quasiment à genoux. Des rançœurs se sont accumulées.

Aujourd'hui cela change. Depuis la révolution tranquille, nous pouvons dire que, grâce à des capitaines d'industrie et de finances hors pairs et grâce à une canalisation plus intense de nos capitaux vers les institutions canadiennes-françaises (mouvement accéléré par le nationalisme franco-québécois depuis 1930) nous avons accumulé des réussites frappantes. Faut-il énumérer le succès de nos banques qui, sans l'apport du peuple franco-québécois, ne seraient pas grand-chose? Ajoutons le superbe Mouvement des Caisses populaires Desjardins, Sidbec, Soquem, Soquip, SNC, Janin Inc., Provigo, SID, une dizaine de solides entreprises d'assurances, etc. La révolution tranquille fut, aussi, économique. Le tableau d'aujourd'hui n'est pas celui d'hier. Nous commençons à connaître des hommes d'affaires de première valeur qui prennent des décisions.

Nous pouvons diriger

Voyez l'Hydro-Québec. Hier les Anglo-Canadiens maniaient à peu près toutes nos richesses hydrauliques. Selon eux, nous ne pouvions rien y changer, nous ne savions pas diriger ces entreprises. Mais nos universités nous ont donné les compétences. Depuis 1960, nous sommes les maîtres, les constructeurs, les prévoyants dans tout le domaine de l'énergie électrique et de l'énergie atomique. Et nous le faisons en français. De même dans le domaine du fer. Demain ce sera dans le domaine des mines, dans les transports, dans les communications, dans le commerce (production et distribution) et, pourquoi pas, dans le domaine de la grande finance. Quand je vois que la prudente et conservatrice Banque d'épargne de la ville et du district de Montréal est aujourd'hui maîtresse des actions du très dynamique Crédit foncier (valeur: un milliard deux cents millions de dollars), je me dis qu'une transformation stupéfiante se passe sous mes yeux. Rien ne paraît impossible pour demain. Nous avons certainement la classe d'hommes qu'il nous faut!

Le réflexe pavlovien

Mais voilà. À côté de ceux qui construisent le Québec, nous avons des reliquats du passé. Nombreux sont ces directeurs, ces vice-présidents et ces cadres canadiens-français employés par les grandes organisations financières du monde anglo-saxon. Ils ont droit à leur opinion. Leurs gros salaires et leur compétence certaine leur donnent droit de s'exprimer.

Cependant vingt ans, trente ans de travail au service du gouvernement fédéral ou des entreprises anglo-canadiennes ou dans l'armée canadienne, la plupart du temps en anglais, finit par éroder l'éducation nationale reçue et amincir curieusement le sens d'appartenance au peuple franco-québécois. Situés à la périphérie de deux mondes, ils se croient plus clairvoyants, bien supérieurs et totalement dans le bon chemin. Ils refusent de voir que leur milieu de travail les a *conditionnés*. Le réflexe pavlovien joue à plein. Par osmose, subtile mais réelle, ils finissent par penser comme leurs maîtres. Comme Trudeau,

ils pensent encore nécessaire de nous parler sur la compétence, sur l'apprentissage de l'anglais, comme uniques portes du salut pour les Québécois. Remplis d'eux-mêmes, ils ne s'aperçoivent pas qu'ils sont en retard de trente ans et qu'ils se sont eux-mêmes mis en dehors des réalités de 1979.

Ces gens représentent une voix au Québec. Ils font de la politique opportuniste. Mais, avant tout, ils pensent affaires! Ils ne reflètent pas nécessairement le Québec. Ils disent en français des bribes assimilées durant le temps de leurs services à l'emploi des Anglo-Canadiens. Fiers de leurs succès dans la vie, ils croient que l'asservissement psychologique est le grand type de succès que la vie exige.

Les politisés

Un autre groupe d'hommes d'affaires est à signaler: ceux dont l'appartenance va avant tout à un parti politique, généralement le parti libéral, au Québec comme au fédéral. Chez eux aussi, le licou se laisse voir. La discipline de parti, l'espoir de contrats les rend aveugles à leur appartenance précaire à leur nation. Cette nation, et les voies de son histoire, ils sont prêts à la trafiquer volontiers pour un plat de lentilles. Nous l'avons bien vu quand le parti libéral d'Ottawa, alors dirigé par M. King, entra résolument dans les voies de la conscription "volontaire et obligatoire". Combien avons-nous vu de *vire-capots!*

Quand, à ces deux groupes restreints mais capables d'influences auprès des mass-media, on parle de souveraineté et d'indépendance, ils perdent leur flegme et leur raison.

Pourtant c'est normal!

Enfin, dites-moi, qu'y a-t-il de si grave pour un peuple, qui possède toutes les richesses du Québec et qui manifeste un dynamisme étonnant depuis vingt ans, d'aspirer à une certaine indépendance? N'est-ce pas une situation normale? Le revenu brut du Québec n'a-t-il pas atteint, en 1978, la somme de cinquante milliards de

dollars? Pourquoi ne serions-nous pas capables de gérer, d'administrer et de gouverner un tel pays?

Entourés par 260,000,000 d'Américains et d'Anglo-Canadiens, qu'y a-t-il d'anormal que nous cherchions à nous diriger nous-mêmes et à trouver par nous-mêmes les chemins qui servent le mieux nos propres intérêts? Poser la question suffit pour montrer la faille substantielle de ceux qui pensent que le régime fédératif, tel que connu depuis 111 ans, puisse continuer! En quoi se faire diriger par les autres peut-il être supérieur au fait de se diriger soi-même? Nous voulons être plus efficaces en forgeant notre propre avenir. Nous voulons achever, seuls, les chapitres de notre histoire! En quoi serions-nous menacés parce que nous prendrions, enfin!, une vision logique et nette de notre propre destinée? Accepter le statu quo, voilà l'anormal! Seules, deux cents années de colonialisme peuvent expliquer, par leur conditionnement du subconscient et du conscient, les peurs de nos hommes d'affaires.

Divisés, ils ne voient pas toujours leurs avantages

Pourtant, ils ne sont pas tous ainsi! Dans une enquête très remarquée du Conseil d'expansion économique auprès de ses membres, 1137 répondirent le 10 juin 1977 et 93% d'entre eux demandent, avec raisons à l'appui, un Québec officiellement français. En janvier 1979, le Conseil du patronat demanda à ses membres s'ils étaient satisfaits de la situation économique: la majorité, renversant les craintes et les apocalypses de ses dirigeants, s'affirme satisfaite. Mais tout le monde se demande pourquoi, dans la publication des résultats, le Conseil du patronat n'a pas séparé les réponses de ses membres canadiens-français de celles des anglo-canadiens. En ce cas, la réponse aurait été encore plus claire!

Ce qui est difficile à admettre, c'est la passion obstructionniste, c'est la colère des prises de positions, c'est l'accumulation des craintes les plus folles, de la part de ce petit groupe d'hommes d'affaires conditionnés, devant l'évolution normale du Québec.

Plusieurs, parmi eux, ne semblent pas et ne veulent pas voir qu'une plus grande autonomie prise par le

Québec leur vaudrait nécessairement un avancement que leurs entreprises anglo-canadiennes, la plupart du temps, leur ont refusé jusqu'à maintenant. Ils pourraient prendre des décisions importantes au lieu de se les faire dicter! Si les Anglo-Canadiens quittent le Québec, cela créera des vides: il faudra les combler! À eux il reviendra d'employer les jeunes Anglo-Canadiens compétents. Il leur appartiendra de former les sièges sociaux moins intéressés à nous extraire des fortunes pour bâtir ailleurs. Ils devront plutôt faire valoir nos richesses naturelles au service de la nation québécoise.

Du positif dans les assurances

La Sun Life donnait du travail à de nombreux employés. Les Franco-Québécois n'y avaient pas leur part. La collecte des primes ne servait pas à promouvoir d'abord et avant tout les intérêts du Québec mais l'argent obtenu était investi à "l'étranger". Pourquoi nos hommes d'affaires ne font-ils pas pression pour obtenir que l'assurance-groupe de nos fonctionnaires publics et celle des employés de Sidbec, si la rumeur qui les rattache à la Sun Life est véridique, ne reviennent à une entreprise d'assurances franco-québécoise? Cela serait positif. À ce point de vue, il faut féliciter L'Alliance (680 ouest, rue Sherbrooke, Montréal) d'avoir su récupérer à temps une grande partie des vendeurs expérimentés de la Sun Life. Voilà comment faire des affaires! Voilà comment être positifs! Voilà comment prévoir les conséquences de l'indépendance!

Du positif dans les banques

De même, nos banques franco-québécoises se plaignent, maintenant qu'elles sont fortes de leurs milliards, de ce que le gouvernement du Québec n'investisse pas davantage chez elles mais continue à placer des sommes énormes dans la Banque royale, la Banque de Montréal, la Banque impériale de Commerce ou la Banque de Nouvelle-Écosse. Elles ont raison de se plaindre. Toutefois le gouvernement, dans les circonstances difficiles d'aujourd'hui, a probablement besoin de la force d'emprunt de ces banques anglo-canadiennes.

Au lieu de crier et de rouspéter, pourquoi les banques franco-québécoises, avec l'aide du Mouvement des Caisses populaires et de la Société de dépôt et de développement, ne forment-elles pas une sorte de cartel ou une sorte de super-banque qui jouirait d'un appui plus considérable du gouvernement du Québec?

Ces opérations demandent du temps, des négociations, une préparation adéquate des esprits et des formules à inventer. Mais la proposition positive est celle de donner naissance à une Banque du Québec, entièrement dédiée aux intérêts prioritaires du Québec, et qui se révélerait un négociateur efficace en tout ce qui regarderait les relations futures avec la Banque du Canada.

Le néo-nationalisme

Le nationalisme d'aujourd'hui ne doit pas être une force de division mais une force de rassemblement. Nous voyons l'inquiétude grandir chez certains de nos hommes d'affaires. Ils sont tout oreilles pour certaines théories. Courtisans ils répètent indistinctement Trudeau et Lalonde. Ils se targuent de leur sens pratique. Tous les autres seraient irréalistes. Ne sont-ils pas myopes pour affirmer de telles sottises car si l'indépendance arrive, n'auront-ils pas manqué de sens pratique et de réalisme? À long terme, au moins, car l'idée d'indépendance ne meurt pas facilement, ils manquent certainement de sens pratique et de réalisme! Et de sens historique!

Le temps de prendre ses ordres chez les autres est terminé. Une période nouvelle commence, quelle que soit la position juridique du Québec de demain. Car déjà, dans de nombreux secteurs, psychologiquement, le pays est en état d'indépendance. Le reste est une question de temps. Mais en même temps le pays veut négocier une association: là nos hommes d'affaires joueront un rôle de premier plan. Sont-ils prêts? Par rapport à la nation, plusieurs ne retardent-ils pas?

Que les employés des grandes internationales et des grandes entreprises anglo-canadiennes aient la pudeur

de ne pas nous faire manquer le train! Nous faisons l'histoire: eux, qu'ils cessent de faire des peurs!

Nous avons besoin de cent Roland Giroux, de cent Alfred Rouleau, de cent Jean-Louis Lévesque, de cent Michel Bélanger, de cent Jean-Marie Poitras, de cent Antoine Turmel, pour ne nommer que quelques noms. Hommes d'affaires, ralliez-vous à la nation!



Table ronde sur l'indépendance du Québec

par la Ligue d'Action Nationale

1. Étaient présents à cette *table ronde*:

François-Albert Angers
Charles Poirier
Gérard Turcotte
Richard Arès
Jean Genest
Jean Marcel

Guy Bouthillier
Raymond Barbeau
Delmas Lévesque
Nicol Pageau-Goyette
André Provost

2. Nous recommandons à nos lecteurs la lecture de cette *table ronde*, à cause de son importance, de sa spontanéité et de la vigueur des prises de position. La discussion a été retouchée en fonction du style écrit. Nous avons omis quelques interventions comme lorsque plusieurs personnes parlaient en même temps et que l'enregistrement magnétique devenait confus. Dites-nous si cette *table ronde* vous a plu.

JEAN GENEST: Comme entrée en matière, disons que cette *table ronde* est enregistrée sur bobine magnétique. Le but est d'établir un texte que chacun pourra reviser et qui, publié dans la revue, permettra à tous nos lecteurs, de mieux connaître le cheminement de la pensée des directeurs. Les événements se bousculent. Nous vivons des moments historiques. À cause de tout cela, pour inviter nos membres à la lucidité et à l'action, il faut jouer franc jeu et mettre tout le monde à "pousser le char de l'État".

L'ajustement du texte suppose que vous m'accordiez l'ultime responsabilité: votre style parlé devra être "potable" comme style écrit. L'important est que le texte soit une prise de conscience, autant pour nous-mêmes que pour nos lecteurs, de nos prises de position.

Maintenant, une introduction au sujet. Il est au cœur de l'actualité. Quelques observations sont de mise pour sauver du temps et entrer immédiatement au cœur du sujet. *La première observation* est que l'histoire du Québec, telle que nous la connaissons, n'a toujours été qu'un *étapisme* vers la pleine autonomie. Sur la question du français, François-Albert Angers a bien montré comment la loi 101 était reliée à l'Acte de Québec en 1774. Toute notre histoire tend à la pleine autonomie de notre peuple, à ce qu'aujourd'hui nous appelons souveraineté ou indépendance. Cet élément, cette catégorie du réel, nous a toujours habités, confusément, obscurément et, progressivement, dans une plus grande clarté.

Avec la thèse des États Associés, en 1964, je me rappelle avoir parlé dans L'ACTION NATIONALE du "grignotement continu des pouvoirs du gouvernement fédéral" comme d'une politique qui avait pour elle le sens de la continuité. L'étapisme ou le grignotement c'est la même idée de base.

Mais la caractéristique d'aujourd'hui, en 1978, me paraît être l'impatience, l'impatience généralisée, l'impatience des constructeurs du pays et de tous les militants qui pensent "nation". Cette impatience finit

par se révéler un radicalisme. Après 112 ans de Confédération, notre expérience est suffisante! Notre volonté, maintenant, c'est l'indépendance. Désormais. Ce radicalisme devient une chose normale, alors l'étapisme ne suffit plus à nos gens. Il faut maintenant une indépendance proclamée, malgré les affirmations répétées que l'Etat fédéral ne négociera pas. Ce refus de négocier, répété par M. Trudeau, M. Lalonde, pose la question: "Que devons-nous faire?"

Deuxième observation: j'ai demandé au P. Arès de nous raconter l'étape de la Commission Tremblay (1953-1956) pour que nous nous rendions compte de l'état de la nation en 1953 comparativement à 1979. Cette Commission a demandé le retour de tous les *impôts directs*, au Québec. Est-ce suffisant? Le radicalisme de la Commission Tremblay est-il dépassé aujourd'hui?

Troisième observation: je poserai une question à M. Raymond Barbeau. Il semble bien être le premier au Québec à avoir émis l'idée que le référendum ne devrait pas demander la souveraineté-association mais simplement ceci: *le retour de tous les impôts au Québec?* C'est beaucoup plus que la Commission Tremblay. Est-ce suffisant? Pourquoi ce choix?

Quatrième observation (là je m'adresse à tout le monde): si vous acceptez la thèse de M. Barbeau suivant lequel, seul le Québec aurait autorité pour légiférer et recueillir des impôts et suivant lequel le Québec remettrait une part des sommes recueillies à Ottawa au gré des ententes négociées, est-ce que cette proposition n'établirait pas la seule *souveraineté interne*?

Que faire alors de la souveraineté externe? Il ne faut pas oublier qu'un pays n'est pratiquement reconnu comme indépendant, dans l'univers entier, que s'il siège aux Nations-Unies.

Cinquième observation: ne faut-il pas remarquer un déplacement d'intérêt chez les intellectuels anglo-canadiens? Hier, avec le fédéral, ils mettaient l'accent

sur les terribles conséquences économiques de l'indépendance pour le Québec. On nous menaçait du transfert de tous les sièges sociaux, que l'économie du Québec tomberait à rien, que nos ouvriers seraient les premiers à payer l'indépendance!

Or le Conseil économique du Canada (organisme fédéral) et les économistes de l'université Queen's disent: l'indépendance du Québec ralentirait l'économie du Canada et du Québec de 2 à 3%, pendant deux ou trois ans seulement (Financial Post, janvier 6, 1979, p. 6)! Alors ces universitaires, contre Action-Canada où il y a plus de passion que de lucidité, veulent mettre leur opposition sur les aspects culturels et politiques. Les dirigeants du Conseil du Patronat sont déjà dépassés.

Dernière observation: quelle question devons-nous poser? Devons-nous demander l'indépendance pure et simple? Devons-nous pencher vers le radicalisme ou demander l'indépendance seulement pour préparer et éduquer le peuple? Devons-nous proposer un programme héroïque qui fonce ou l'étapisme qui étudie et mesure l'action, aux possibilités réelles?

Au-delà des idées, devons-nous nous confier à des hommes? Par exemple René Lévesque qui fascine les foules? Ou Claude Morin qui est un des hommes que je respecte le plus au Québec (Disons que M. Angers est mis au-dessus de tout cela! rires). Comme objectivité de pensée, analyse d'un moment historique, le Québec a rarement eu un stratège de cette trempe-là. Il fuit l'excès, la démesure. Il fascine les intellectuels. Les uns peuvent nous appeler à des situations héroïques et les autres à des impasses pratiques à résoudre.

Au-delà des idées, au-delà des hommes, ne nous faudra-t-il pas faire attention à notre représentativité? Nous, à L'Action nationale, nous n'avons pas à représenter l'État mais bien la Nation. Et dans l'État nous pouvons subdiviser: le Parti politique ou l'organisme supérieur de gouvernement collectif. Nous avons subi deux siècles de colonialisme: nous devons être prêts à accepter que tous ne marchent pas au

même pas dans la nation, dans les partis, dans l'État. Il y a des ignorances, des servitudes, des habitudes d'esclaves. Je dois tenir compte de tout cela: tous ils représentent mon peuple, je les aime ceux de chez-nous malgré leurs faiblesses et leurs ignorances de l'histoire.

Représentant de la Nation, je ne prétends pas la suivre mais lui proposer les idées qui entraînent. La Nation a besoin de leaders dans une situation qui devient de plus en plus explosive. Voilà mon préliminaire: les questions fondamentales, les différents groupes sont situés. Je demande au P. Arès de nous parler de la Commission Tremblay à laquelle il a collaboré de si près.

RICHARD ARÈS — On m'a demandé de rappeler ce que la Commission Tremblay avait élaboré au sujet du problème constitutionnel. D'abord un peu d'histoire. Cela fait 25 ans que la Commission Tremblay a fait son enquête. À ce propos, lisez ce que François-Albert Angers a écrit dans la revue *L'Action nationale* (janvier 1979, p. 406) dont le surtitre est: *L'impôt sur le revenu et la Commission Tremblay*. À propos de la mise en drame de la vie de Duplessis, à Radio-Canada, M. Angers donne un bon aperçu historique de la Commission Tremblay.

La Chambre de Commerce de Montréal s'intéresse aux problèmes des relations fédérale-provinciales depuis 1945. En 1947, elle préparait un mémoire qui sera approuvé par la Chambre de Commerce de la province. À l'issue du congrès tenu à Ottawa, en 1952, les délégués de cette dernière association approuvèrent unanimement une résolution recommandant au gouvernement du Québec d'instituer une Commission royale d'enquête pour étudier la question de l'autonomie provinciale et des problèmes constitutionnels et fiscaux qui en découlent. Le 26 novembre 1952, une délégation de plus de 600 membres de la Chambre de Commerce de la province présenta officiellement à M. Maurice Duplessis, la recommandation du congrès d'Ottawa. Cette recommandation reçut un accueil favorable et la loi créant la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels fut adoptée par l'Assemblée législative le 22 janvier 1953 (voir tome 1, p. X).

La Commission Tremblay fut donc créée en 1953. Son *mandat* est "d'enquêter sur les problèmes constitutionnels, de faire rapport de ses constatations et opinions et de lui soumettre ses recommandations quant aux mesures à prendre pour la sauvegarde des droits de la province, des municipalités et des corporations scolaires."

La même loi précise que "la Commission étudiera:

- a) le problème de la répartition des impôts entre le pouvoir central, les provinces, les municipalités et les corporations scolaires;
- b) les empiétements du pouvoir central dans le domaine de la taxation directe, en particulier en matière d'impôt sur le revenu, les corporations et les successions;
- c) les répercussions et les conséquences de ces empiétements dans le régime législatif et administratif de la province et dans la vie collective, familiale et individuelle de la population;
- d) généralement les problèmes constitutionnels d'ordre législatif et fiscal."

Pour comprendre la situation et ce qui va suivre, je pense qu'il serait bon d'avoir une vue d'ensemble de la situation à l'époque. Nous sommes au début des années 50, l'époque où le nationalisme canadien-français n'est pas très fort, perd de sa vigueur. Plusieurs disent: "Il va bientôt mourir!" Le Fédéral triomphe sur toute la ligne.

L'aperçu historique du Rapport divise la Confédération en quatre périodes: 1) de 1867 à 1896, période qui s'appelle la conquête de l'autonomie politique et juridique; 2) de 1896 à 1920 qui raconte les difficultés de l'autonomie provinciale et des finances; 3) de 1920 à 1937 qui raconte la grandeur et la décadence de l'autonomie provinciale; 4) de 1937 à 1955 qui examine le retour et le progrès de l'impérialisme fédéral. Ce fut tout un problème de faire adopter ce dernier titre. On y réussit en mettant *impérialisme* entre guillemets. Plusieurs n'aimaient pas ce mot "impérialisme" appliqué au gouvernement fédéral.

Nous avons apporté des exemples du progrès de l'impérialisme fédéral: 1) la Commission royale des relations entre le Dominion et les provinces; 2) le régime des ententes fiscales durant la guerre (1942) et la Conférence sur le rétablissement, etc.; 3) les amendements à la constitution à l'occasion de l'assurance-chômage en 1940, de la redistribution des comtés en 1943 et 1946, du rapatriement fédéral de la constitution en 1949, des pensions de vieillesse; 4) l'expansion de la sphère d'activités fédérales comme les dépenses fédérales pour fins provinciales (1940-1955), pour la formation professionnelle (1942), pour les allocations familiales (1944-1945), pour la santé (1948), etc.

De plus, en 1949, le gouvernement fédéral lance une enquête royale sur les Arts, les lettres et les sciences, dont fait partie le P. Lévesque, O.P. Son rapport, en 1951, établit une distinction entre la culture et l'éducation. L'éducation appartient aux provinces mais la culture relève aussi du fédéral. Il soutient, en même temps, que le bien commun national demande au gouvernement fédéral *d'assister* les provinces dans le domaine de l'éducation. C'était accorder au gouvernement fédéral de contribuer à l'éducation de l'individu. Voilà la situation à l'époque où était formée la Commission Tremblay.

Je donne un autre signe de la faible vitalité du nationalisme québécois à l'époque, laquelle était celle de *Cité Libre*. Je le trouve au début de la quatrième partie du Rapport québécois: "Toute recherche de solutions aux problèmes du Québec suppose donc au préalable une option fondamentale concernant le cadre politique dans lequel entend vivre sa population. À cet égard, et théoriquement, tout au moins, trois voies lui sont possibles: la voie du séparatisme..., la voie de l'unitarisme..., la voie du fédéralisme. L'importance d'un tel choix saute aux yeux: selon que la province entend se séparer de la Confédération ou y rester, et y rester non pas en se dissolvant mais en se maintenant comme unité politique autonome, tout prendra une allure différente. C'est pourquoi nous parlons d'une option fondamentale."

"Après une étude approfondie de la question et une enquête prolongée auprès des citoyens du Québec...

nous en sommes venus sur ce point aux conclusions suivantes, qui nous paraissent des vérités de fait:

1 — Les habitants du Québec, dans leur ensemble, ne désirent pas se retirer de la Confédération. Aucun des quelque 250 mémoires que notre Commission a reçus n'exprime un tel désir...

2 — La population du Québec en général et les Canadiens-Français en particulier, lesquels en forment plus des quatre-cinquièmes, ne sont pas prêts à accepter *l'unitarisme*, c'est-à-dire la doctrine et la politique de l'unité à tout prix, se traduisant concrètement par le transfert progressif au gouvernement central des fonctions et des pouvoirs exercés par le gouvernement québécois et tendant à réduire ce dernier à l'insignifiance, après l'avoir réduit à la mendicité du point de vue financier et fiscal...

3 — L'immense majorité de la population du Québec est encore persuadée que *le fédéralisme*, pourvu que les divers gouvernements en saisissent bien l'esprit et le pratiquent dans l'honnêteté et la justice, demeure même aujourd'hui le système politique qui convient et s'adapte le mieux à la réalité canadienne. Tous les mémoires soumis à notre Commission et traitant des problèmes constitutionnels adoptent ou supposent la solution fédéraliste dans leurs suggestions et leurs recommandations."

"Ainsi donc, à la question fondamentale qui se pose par rapport à son cadre politique, la population de la province a répondu: ni séparatisme, ni unitarisme, mais fédéralisme. Nous ne pouvons ignorer un tel fait, même s'il ne constitue qu'une indication très générale des sentiments et des désirs de la population. C'est dans ce sens aussi qu'il nous faut orienter nos recherches, et cela en vue de voir si la province a raison d'accorder ses préférences au fédéralisme et jusqu'à quel point la pratique sincère d'un tel système permettra de résoudre les problèmes en cours" (tome 2, pages 90-91).

C'est très illuminateur sur le chemin qui s'est fait en vingt-cinq ans!

Le "nouveau" fédéralisme fédéral mettait de l'avant le pouvoir général de légiférer, le pouvoir "illimité" de ta-

xer et le pouvoir "absolu" de dépenser: le Rapport Tremblay fait une critique de chacun de ces pouvoirs.

Dans le domaine de l'éducation, le Rapport fait la critique de la thèse centraliste mise de l'avant par le rapport Massey. Finalement dans le domaine économique, social et fiscal, le Rapport Tremblay critique la centralisation amorcée et fortifiée dans le Rapport Rowell-Sirois, durant la guerre mondiale et l'après-guerre. Voilà l'histoire et la mise au point qu'en fit le Rapport Tremblay.

J'en arrive aux solutions proposées par la Commission Tremblay. En général elle demande un retour à un fédéralisme authentique mais de type culturel. C'est M. Minville qui avait insisté sur le grand nombre de sortes de fédéralismes, précisant que le fédéralisme canadien est un fédéralisme de type culturel, cela veut dire permettant aux deux grandes communautés culturelles du Canada et du Québec, *premièrement* de vivre et de se développer selon leurs particularismes respectifs et, *deuxièmement*, de collaborer à l'édification et au progrès culturel.

Les principes de solution sont là:

1 — "Les institutions de la vie commune (l'expression sociologique culturelle) et la politique sociale sont donc dans le prolongement l'une de l'autre; elles doivent être de même inspiration et confiées au gouvernement qui, participant lui-même à la culture peut le mieux en saisir l'esprit et l'exprimer par ses lois".

2 — "Les divers types d'impôts sont en relations de qualité avec les fonctions de la vie collective. Dans un Etat fédératif du type culturel, ils doivent être répartis entre les ordres de gouvernement selon les fonctions dont ceux-ci sont investis. Ainsi, les impôts sur le revenu, ayant une incidence directe sur la personne et les institutions, doivent appartenir au gouvernement à qui incombe la responsabilité culturelle et sociale. Les impôts sur les opérations d'affaires et la circulation des biens offrent une incidence économique directe et tendent, s'ils sont pratiqués au palier régional ou local, à susciter des fron-

tières à l'intérieur d'un même pays, et doivent donc logiquement appartenir au gouvernement investi de la responsabilité économique la plus large et dont la juridiction s'exerce sur l'ensemble du territoire."

Voilà les deux principes de solution sur la répartition des impôts selon les fonctions accomplies. Un texte éclaire: "Les responsabilités constitutionnelles des deux ordres de gouvernement étant ce qu'elles sont, les impôts directs devraient être attribués à l'un ou à l'autre selon leurs relations avec les fonctions dont ceux-ci sont respectivement chargés. Par conséquent, devraient être attribués au gouvernement fédéral (outre les impôts indirects) les impôts directs qui correspondent le plus exactement à ses fonctions, notamment ceux dont la pratique, aux mains des provinces, suscite des frontières économiques à l'intérieur du pays. Ainsi les impôts de consommation déjà mentionnés."

"De la même manière, devraient être attribués aux provinces les impôts qui, par leur incidence sur les modes de vie, les institutions, la vie sociale, sont le plus immédiatement en relations avec leurs fonctions constitutionnelles: taxe foncière, dévolue par les provinces aux municipalités, impôts sur les successions, sur l'exploitation des ressources naturelles, les revenus des particuliers et des compagnies." (Rapport, volume 2, tome 2, p. 241).

Cela se terminait par le retour aux provinces de *la sécurité sociale*, surtout au Québec. On ajoutait: "Pour la province de Québec, étant donné son rôle propre dans la Confédération canadienne, le plein exercice de sa juridiction en matière sociale est d'une importance capitale."

Vous voyez comment la Commission Tremblay, après beaucoup de discussions, avait décidé de trancher les questions. En somme, les impôts directs touchant les revenus des particuliers, les revenus des corporations et les impôts sur les successions devaient revenir à la province, en particulier tout ce qui regarde la sécurité sociale, etc., et les impôts indirects au gouvernement central, plus une part des impôts directs ayant une in-

cidence économique quant à la circulation des biens. Rédigé en 1954, remis en 1955, quels furent les résultats du Rapport? Nous avons été un point de départ. Aujourd'hui, on veut demander plus et on veut aller plus loin. M. François-Albert Angers pourrait ajouter pas mal de choses car il a été le principal travailleur de la Commission Tremblay. Vous avez écrit plusieurs études. Vous pourriez nous en parler.

JEAN GENEST — Avant de donner la parole à M. Angers, rappelons que les États généraux se terminèrent en 1969. Ceux-ci atteignirent leur sommet quand M. Angers est intervenu devant les 3000 délégués pour leur demander d'approuver la conclusion logique de leurs travaux: *l'autodétermination du Québec*. Ce fut l'événement-clé. On peut retrouver le texte dans le volume de M. Angers. *Pour orienter nos libertés* (Fides, 1969, p. 271). Pour mieux enchaîner, puis-je demander à M. Raymond Barbeau par quel cheminement intellectuel êtes-vous arrivé à proposer, le premier, que la question du référendum porte sur le retour de tous les impôts au Québec?

RAYMOND BARBEAU — Je dois dire que le Père Arès, dans toutes ses activités intellectuelles, m'a beaucoup influencé. J'ai lu les travaux de M. Angers et du Père Arès sur notre question nationale. Je trouve que l'ensemble des sujets était fort bien écrit et ces œuvres nous apprenaient beaucoup de choses sur notre histoire et notre situation de colonisés.

C'est M. Angers qui m'a passé les volumes de la *Commission Tremblay* que j'ai lus attentivement. J'y ai beaucoup appris notamment sur la division des pouvoirs entre le Québec et le gouvernement fédéral, surtout au sujet des pouvoirs de taxation qui constituent le nœud du problème.

La grande différence entre mon opinion et celle des rédacteurs du *Rapport Tremblay* c'est qu'eux demandaient uniquement le retour au Québec et aux provinces des seuls impôts directs, alors que je propose le retour au

Québec de tous les impôts directs et indirects, en somme la souveraineté fiscale pour le Québec. Dans différents documents, j'ai repris cette idée fondamentale et j'ai préparé, l'an passé, un document détaillé au sujet des questions que le gouvernement du Québec devrait poser à la population lors du référendum sur la souveraineté. M. Gérard Turcotte pourra vous remettre des copies de ce document de stratégie.

Je crois qu'il faudrait faire porter le référendum sur la fiscalité et ainsi obtenir un *oui* global de la population québécoise. Le gouvernement québécois, dès lors, irait à Ottawa non pour négocier l'indépendance, la souveraineté, l'association, la répartition des pouvoirs, mais pour affirmer la volonté populaire et démocratique des Québécois quant aux vrais pouvoirs qu'ils veulent obtenir: la totalité des pouvoirs fiscaux et ce qui en découlerait, soit la souveraineté législative du parlement québécois, c'est-à-dire le pouvoir de faire toutes ses lois.

Il y a une continuité historique là-dedans, en ce sens que le *Rapport Tremblay* suggérait la souveraineté fiscale *directe* pour le Québec, et que Duplessis a fondé son autonomisme provincial sur l'autonomie fiscale, au point de créer l'impôt provincial contre la volonté du gouvernement fédéral. D'ailleurs, dans toutes les nations du monde, les révolutions nationales ont toujours porté sur des questions de fiscalité, du pouvoir d'imposition. La Révolution française s'est faite sur les impôts excessifs de la monarchie. Aux États-Unis, on se souvient des *Boston Tea Parties*, les Américains refusant de payer des impôts injustifiés aux Anglais d'Angleterre. Gouverner, c'est taxer.

Je reste persuadé que la question du référendum québécois portera sur la fiscalité. C'est l'essentiel de l'affaire, du contentieux, des conflits entre le Québec et le gouvernement fédéral. C'est la fiscalité qui va déterminer les nouveaux rapports que le Québec aura avec le Canada anglais. Revoyez les discours des Pères de la Confédération et vous constaterez que la fiscalité était le sujet majeur de leurs débats.

Comme les impôts directs étaient mal vus par le peuple, au moment de la Confédération, l'Acte de l'Amérique

britannique du Nord les concède aux provinces, tout en permettant au gouvernement fédéral de prélever des impôts par tous modes de taxation. Profitant des besoins de la guerre de 1914, le ministre du Revenu fédéral White, en 1917, s'arrange pour que le gouvernement fédéral commence à percevoir des impôts directs, réservés jusque-là aux provinces.

Ottawa commença à imposer les revenus des particuliers, laissant aux municipalités les revenus de taxation provenant des biens fonciers. On peut dire, preuves à l'appui, que les plus grands conflits entre le Québec et Ottawa ont leur origine dans la répartition de la fiscalité. Qui va percevoir le plus d'impôts? Qui va déterminer avec le plus d'impact les grandes politiques d'avenir? Sera-ce le Québec, comme le veulent les autonomistes de toutes tendances, ou Ottawa, comme le désirent tous les partisans du fédéralisme et du centralisme?

La pomme de discorde entre le Québec et Ottawa, c'est la fiscalité. Tant que ce problème fondamental ne sera pas réglé, la Confédération branlera, le Québec sera insatisfait, et le problème Québec-Canada continuera à nous empoisonner l'existence.

Sur le plan de la fiscalité, présentement, le Québec est dans une situation purement coloniale: Ottawa possède tous les pouvoirs fiscaux et tous les pouvoirs de dépenser à sa guise. Dénouer la crise canadienne, c'est d'abord et avant tout résoudre le nœud gordien de la fiscalité québécoise dominée par le gouvernement fédéral. Au point de vue fiscal, le Québec est une succursale d'Ottawa.

Si le *Rapport Tremblay* demandait, il y a 25 ans, la souveraineté fiscale directe pour le Québec, il est normal qu'aujourd'hui, les souverainistes exigent la souveraineté fiscale directe et indirecte, quitte ensuite à ce que le gouvernement québécois subventionne le gouvernement fédéral, s'il doit continuer à exister, c'est-à-dire si le Québec accepte les formules de la souveraineté-association.

JEAN GENEST — J'ai plusieurs questions à poser à M. Delmas Lévesque. Mais M. Barbeau a soulevé un point si essentiel pour l'avenir de l'État du Québec, que je vois la nécessité de lui poser une question, à lui et à tout le monde, Sans argent, nous ne pouvons rien faire. À la mort de M. Duplessis, le Québec avait un budget de \$600,000,000. Le Québec ne pouvait être présent, totalement, en éducation, en bien-être social, en mille autres endroits, parce qu'il ne disposait que de cette somme limitée. Aujourd'hui le Québec a un budget de \$12,000,000,000: nous pouvons nous organiser. Si tous les impôts revenaient au Québec, notre budget de l'ordre de \$25,000,000,000 nous permettrait des investissements industriels impossibles aujourd'hui. L'essor serait phénoménal.

Mais ma question est celle-ci: est-ce que cette vision des choses, extrêmement importante en soi, ne constitue pas elle-même un étapisme en mettant de côté, pour le moment, l'indépendance-association? Étapisme qui revendique la remise de tous les impôts au Québec, lequel remettrait, après négociations, la part qui lui serait due pour les services qu'il rendrait. Il resterait donc une autre étape, celle de l'indépendance externe qui serait reportée à une autre génération.

L'indépendance, ce n'est pas seulement l'indépendance interne ou économique mais c'est aussi l'indépendance externe. La reconnaissance par les Nations unies est devenue, pratiquement, le signe auquel les États reconnaissent l'indépendance d'un pays, d'une nation. Imaginez Gérard Turcotte nommé ambassadeur en Belgique! Doit-on accepter cet étapisme?

RAYMOND BARBEAU — Est-ce que je peux dire un mot là-dessus? Il y a un conflit actuel qui est presque universel mais surtout européen. Giscard d'Estaing disait ceci, il n'y a pas longtemps: "La France veut bien accepter la Grande Europe. À la condition que ce soit une Confédération et non une Fédération." Il existe un problème similaire entre le Canada et le Québec.

Nous avons une Confédération canadienne qui est, en réalité, une Fédération. C'est pourquoi certains demandent une vraie confédération où les États associés gardent une véritable autonomie, notamment fiscale. Dans une fédération, c'est le pouvoir central qui taxe et qui remet une part de fiscalité aux États participants tandis que dans une confédération, ce sont les États individuels et souverains qui taxent leurs citoyens et en remettent une part au gouvernement fédéral.

C'est toute la différence du monde. Il semble bien que ce soit vers ce genre de formule que les débats s'agenceront désormais entre les tenants du fédéralisme renouvelé et les souverainistes québécois.

Ce n'est pas la fin du monde que ce nouvel arrangement fiscal entre le Québec et le Canada anglais. Pour moi, la solution du vieux conflit entre les Québécois et les *Canadians* sera fiscale. Ou bien c'est Ottawa qui continue à percevoir le gros des impôts et en remet au Québec, ou bien ce sera le Québec qui jouira de la souveraineté fiscale et en redistribuera à Ottawa, selon ses possibilités et les ententes survenues entre les deux États fiscalement souverains sur leur territoire particulier.

JEAN GENEST — Alors M. Barbeau, vous nous entraînez vers une véritable confédération: l'Europe des patries ou le Canada des patries. Ma question est la suivante: laissez-vous de côté, pour notre génération, toute indépendance externe?

RAYMOND BARBEAU — Celui qui est indépendant, c'est celui qui taxe. Le pouvoir, c'est le pouvoir de taxer. Le gouvernement légitime d'une nation a le devoir de taxer et le pouvoir de taxer. Beaucoup d'élections ont lieu sur ce thème: taxer de plus en plus pour rendre les services exigés par les citoyens ou diminuer les taxes et mieux administrer.

Mettons les choses à leur place! D'abord le pouvoir total de taxer aux Québécois, ensuite obtenir ou prendre

le pouvoir de représentation aux Nations unies. Ce n'est pas avoir un siège aux Nations unies qui est important, vraiment important, pour le Québec actuel: c'est de détenir tous les pouvoirs fiscaux!

Avec toutes nos taxes, nous pourrions nous permettre d'avoir tous les ambassadeurs nécessaires, y compris aux Nations unies. Au Québec, on a de graves problèmes de progrès social, de développement économique, de lutte contre le chômage, de sous-développement industriel, de répartition des richesses, de domination économique étrangère, qui ne pourront recevoir de solutions véritables que si le Québec est fiscalement souverain.

DELMAS LÉVESQUE — Essayons de donner un sens plein à votre proposition. Puis-je dire: vous proposez une véritable confédération et pour cela, vous voulez d'abord l'indépendance interne pour le Québec, comme le pouvoir de taxer, de lever des armées, etc.?

RAYMOND BARBEAU — L'indépendance intérieure viendrait du fait que nous avons le pouvoir intégral de taxation. Le pouvoir extérieur viendrait d'un consentement des parties considérées dans une refonte de la Confédération canadienne actuelle, révision probablement provisoire d'ailleurs. Le Québec, dans une nouvelle et vraie Confédération, pourrait facilement être représenté aux Nations unies, comme le Canada. Il n'y a pas de problème.

Le vrai problème, c'est d'être capable d'organiser sa propre taxation. Le gouvernement fédéral, étant désormais subventionné par l'État du Québec, ne pourra plus continuer à étendre ses juridictions. Il devra même abandonner beaucoup de champs d'activités qu'il nous a usurpés depuis 112 ans! Il n'aura de pouvoirs que ce que le Québec voudra lui concéder, en fonction de la nouvelle répartition des impôts. Ce sera au Québec seul de décider ce qu'il veut remettre au gouvernement fédéral.

Si le Québec gagne le pouvoir de taxer directement et indirectement, beaucoup d'autres problèmes seront

résolus facilement. Si le gouvernement d'Ottawa ne s'était pas approprié de fonds exorbitants à la faveur des deux dernières guerres mondiales, le Québec, aujourd'hui, ne demanderait probablement pas la souveraineté.

C'est Ottawa qui a spolié les droits du Québec et non l'inverse. C'est à lui de redevenir un simple gouvernement fédéral et non impérial, puis d'accepter de devenir un gouvernement confédéral. Toutes les rencontres fédérales-provinciales ont été des échecs, on le sait.

Que de marchandages pour obtenir un peu plus d'impôts! On doit mettre un terme à ces éternels conflits de juridiction fiscale, pour le bien du Québec et celui, également du Canada. En réalité, c'est le pouvoir de taxation qui fait le pouvoir politique. Une nation, une nation indépendante, est une nation qui a le pouvoir exclusif de taxer sur son territoire.

JEAN GENEST — Pionnier de l'indépendance, M. Barbeau accepte l'étapisme. Il accorde la priorité à la souveraineté interne.

RAYMOND BARBEAU — Le pouvoir de lever des impôts, c'est le pouvoir étatique primordial de tout État souverain. Le Québec n'est qu'une province car son pouvoir fiscal est partiel, limité, fractionné, secondaire, assujéti au pouvoir fiscal d'un autre État. La souveraineté véritable, ce n'est pas d'aller aux Nations unies mais bien le pouvoir fiscal, ce que M. Trudeau a appelé jadis *The Power of the Purse*. Celui qui emploie ou vide l'assiette fiscale, c'est lui le patron. Il peut, dès lors, faire des gracieusetés, des largesses, des dons avec l'argent des autres, et s'attirer la reconnaissance des quémandeurs.

Dois-je répéter que je suis pour la République du Québec? Le but ultime du Québec sera d'en arriver là. Il nous faut une République du Québec indépendante et souveraine, c'est-à-dire normale, comme tous les pays du monde, les 151 pays siégeant aux Nations unies.

Mais vu la situation au Québec, présentement, il faut procéder par étapes efficaces. Il me paraît plus facile de gagner la souveraineté fiscale que la souveraineté-association: ce sera un grand pas accompli dans la libération nationale du Québec. On l'a vu dans le conflit entre M. Chrétien et M. Parizeau: c'est M. Parizeau qui a obtenu la faveur populaire au Québec. Si les Québécois majoritairement veulent rester dans une Confédération réformée., il faudrait au moins qu'ils obtiennent la souveraineté fiscale. Une fois ce pouvoir assuré, tout le reste en découlera: on cessera d'être des colonisés!

DELMAS LÉVESQUE — Le but ultime demeure la République du Québec mais, actuellement en 1979, vous concevez des étapes dans la conquête des pouvoirs. Cela devrait plaire à plusieurs dans le gouvernement du Québec! Et cela ne manque pas de réalisme!

RAYMOND BARBEAU — C'est l'étape majeure du projet souverainiste. La souveraineté fiscale du Québec a l'avantage d'être concrète, facile à comprendre. La souveraineté politique, constitutionnelle, la souveraineté culturelle à la Bourassa, ce n'est pas facile à comprendre pour l'ensemble des gens.

La souveraineté fiscale n'entraîne pas de peurs inconsiderées, ne signifie pas isolationisme, ni intervention de l'armée canadienne. C'est raisonnable comme formule politique et efficace sur le plan de la stratégie.

JEAN GENEST — M. Barbeau, si vous me le permettez, je voudrais poser une question à M. Bouthillier. M. Bouthillier a écrit pour la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal un document de grande valeur, à tel point que je l'ai jugé digne de *l'Action nationale!* (rires). M. Bouthillier, ne serait-il pas opportun à ce moment-ci de connaître votre pensée?

GUY BOUTHILLIER — Mon intervention se situe par rapport à ce que vient de dire M. Barbeau. Dans le document dont vous parlez, nous donnions six ou sept points montrant comment la souveraineté se

manifesterait chez nous. Il y avait, bien entendu, le rapatriement total du pouvoir fiscal. Il y avait aussi le monopole du pouvoir législatif: un seul Parlement, à Québec. Ce sont les deux points qu'a mentionnés M. René Lévesque dans sa conférence.

Mais à ces deux points nous ajoutons d'autres aspects de la souveraineté telle que nous la concevons. Il y avait, par exemple, le pouvoir d'établir des relations internationales d'égal à égal avec les autres souverainetés. Soit dit en passant, j'ai l'impression que M. Barbeau sous-estime la valeur réelle, et en tout cas la valeur symbolique, de notre présence à l'échelle nationale et notamment dans les instances internationales.

Depuis 1965, on n'y peut rien, tous les pays, tous les nouveaux pays veulent siéger aux Nations unies. Il y a très peu de pays qui ne veulent pas faire partie de ces grandes organisations. Même la Chine s'est battue pour y avoir un siège.

Dans ce même document, nous avons ajouté un autre aspect, qui n'est pas fondamental pour la souveraineté, mais qui est très important pour nous, compte tenu de notre histoire, de notre histoire de luttes linguistiques: c'est la question de l'unilinguisme français.

Dans l'état actuel du droit canadien (le B.N.A. Act de 1967), le Québec ne peut pas faire du français la seule langue de son État, c'est-à-dire du Parlement et de la Justice. Les tribunaux viennent de nous le rappeler. C'est pourquoi nous avons ajouté dans notre document sur la souveraineté cet aspect de l'unilinguisme français.

JEAN GENEST — Revenons à votre document (L'Action nationale, février 1979, p. 526). Toutes les personnes présentes ont certainement entendu parler de ce document de la Société St-Jean-de-Montréal. Monsieur Bouthillier, l'avez-vous conçu comme un programme à réaliser ou comme une pédagogie pré-référendaire? Votre appel me paraît très fort et bien exprimé. Le style est nouveau, éclatant, dynamique.

GUY BOUTHILLIER — Je ne me suis jamais posé la question comme vous venez de la poser. En ces termes, je répondrais que c'était pour moi aussi une pédagogie. Ne faut-il pas essayer de surmonter cette espèce d'opposition entre souveraineté et indépendance? Une discussion là-dessus ne peut avoir comme premier effet que de diviser 95% des gens.

À trop insister sur l'association, n'aboutirait-on pas à retrancher quelque chose à la souveraineté? Cette discussion sur la souveraineté-association aboutit souvent à donner l'impression que l'association est là pour appauvrir, diminuer, amoindrir, retrancher, à l'idée de souveraineté.

L'exemple universel, c'est celui de l'Europe, l'Europe du Marché commun. Dans cette nouvelle confédération européenne, il y a une volonté de mettre les choses en commun. Il faut bien comprendre le mouvement qui s'empare des grands pays européens: la France, l'Allemagne et maintenant l'Angleterre, en s'unissant, n'ont pas pour but d'affaiblir leur souveraineté, leur personnalité et leur identité nationales. Les Français et les Anglais ne sont pas entrés dans le Marché commun pour être moins français ou moins anglais. Ils sont entrés dans le Marché commun pour demeurer Français et Anglais et pour être les plus forts possibles dans le monde d'aujourd'hui. Ils veulent jouer à l'échelle du monde. Ils ont de vieilles habitudes en ce sens.

Je voulais aussi montrer qu'on pouvait concevoir l'association comme renforçant la souveraineté bien plus que l'affaiblissant. Une formule que j'ai utilisée a eu quelque succès: "L'association doit servir et non pas asservir la souveraineté." Peut-être y a-t-il là une dimension non plus pédagogique mais bien polémique avec le Canada: nous voulons un Québec souverain s'associant avec le Canada. Si nous nous associons, c'est pour défendre notre personnalité, défendre notre souveraineté. Le Canada s'associerait à nous parce qu'il aurait les mêmes objectifs que nous, c'est-à-dire défendre sa personnalité, son identité nationale. Une condition pour que le Québec souverain s'associe avec le Canada, c'est que le

Canada veuille et démontre qu'il veut défendre sa personnalité son identité nationale, face aux États-Unis.

Il y a là une interrogation digne d'être posée: quelle sera la volonté politique de ce pays, le Canada, délesté du Québec? Quelle sera sa volonté de continuer à être? Cela m'apparaît important.

Le général de Gaulle disait *non* à l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun. Sa raison: l'Angleterre est trop liée aux États-Unis. L'Angleterre ne sera qu'un cheval de Troie dans le Marché commun. Voulait-on le Marché commun un peu trop contre les Américains? Quoi qu'il en soit, si nous voulons une association avec le Canada, nous devons nous demander si le Canada ne sera pas un cheval de Troie où des groupes prépareraient une association de dépendance avec les États-Unis. Il faudra donc beaucoup réfléchir sur nos rapports éventuels avec le Canada de demain.

RAYMOND BARBEAU — J'aimerais compléter ma pensée sur ces problèmes. L'association, pour moi, ne cause pas de difficultés: j'accepte toutes les formes d'association utiles, mais à la condition que ce soit par *traité* et que le traité contienne des *clauses résolutoires*. Si le traité ne fait plus l'affaire, de l'une ou l'autre des parties, il pourra être renouvelé, rescindé, annulé, transformé. Le Québec doit signer des traités avec tous les pays intéressés du monde, y compris le Canada.

La souveraineté-association, j'en suis si ce n'est pas un *pacte*. Je refuse un pacte qui lierait le Québec pour l'éternité, qui maintiendrait le Québec dans une subordination quelconque au Canada anglais. Certains hauts personnages du Parti québécois parlent de *pacte* entre le Québec et le Canada. Pour moi, pas de souveraineté-association par pacte ou constitution, mais uniquement par divers traités renouvelables, comme les autres traités entre nations souveraines. Avec le pouvoir, pour le Québec, d'en sortir quand il le voudra. D'autres stratèges du Parti québécois, comme Gilbert Paquette, lui, parle

d'association par traité et non par pacte: c'est plus rassurant.

En un mot, vu la conjoncture québécoise actuelle, l'objectif ultime de la république québécoise étant gardé comme idéal, j'accepterais la souveraineté-association par pacte et j'exige la souveraineté fiscale du Québec. La souveraineté fiscale du Québec, c'est un minimum, un pouvoir non négociable.

Il me semble que ce serait une bonne question à poser lors du référendum: elle est claire, efficace, historique, simple et elle nous permettrait enfin d'accéder à une forme majeure de souveraineté réelle.

CHARLES POIRIER — J'ai bien écouté le Père Arès, M. Barbeau et l'éclairage d'un référendum orienté vers la fiscalité et son complet retour au Québec. Cela n'a jamais été révélé aussi clairement depuis que M. Barbeau vient de parler. On devrait s'arrêter d'intellectualiser le problème, tourner autour des thèmes de souveraineté pour vraiment nous arrêter à ce thème de la souveraineté fiscale. On devrait s'arrêter là-dessus parce que c'est efficace.

C'est une révélation d'avoir fait un certain chemin dans la compréhension des problèmes politiques. Arrêtons-nous à l'opinion de M. Barbeau comme étant principale, la plus importante du moment historique que nous vivons.

M. Duplessis a été fort désappointé du Rapport Tremblay. Il y avait là un M. Dupont: il était aussi loin des Canadiens-Français que M. Diefenbaker. Il y avait là M. F.-A. Angers mais je n'étais pas alors au même diapason car j'avais fortement appuyé la nationalisation de l'électricité et j'avais tellement travaillé à l'élection de M. Hamel dans le comté de Québec-centre, que je ne pouvais croire qu'un homme indépendant puisse s'opposer à l'étatisation de l'électricité.

Quand je suis entré au Conseil de la Saint-Jean-Baptiste on m'a remis les cinq livres de la Commission

Tremblay, et gratuitement. Alors je me suis intéressé à la question nationale pour enfin aboutir à l'*Action nationale*.

J'ai entendu M. Lévesque, comme tout le monde, insister sur l'État du Québec. Je me souviens d'avoir entendu M. Paul Gérin-Lajoie parler des États associés. Aux États Généraux, l'autodétermination voulait dire "indépendance" pour tous les auditeurs. Le plus acclamé, ce fut M. René Lévesque. Dès septembre 1964, M. Angers avait écrit un grand article dans la revue *L'Action nationale* sur les États associés. Ensuite, c'est en 1967 que M. Rosaire Morin a refusé le statut particulier de la province de Québec. En 1969, aux États Généraux, c'est l'autodétermination. Il y a donc de la suite et de la cohérence dans ce que nous proposons. Aujourd'hui M. Barbeau met le doigt sur une étape ultérieure.

JEAN GENEST — J'aimerais savoir de M. Angers quels seraient les pas les plus importants que nous devrions accomplir? Nous ne voulons pas parler au nom de l'État, ni du Parti québécois, ni d'une politique partisane, mais bien au nom de la nation canadienne-française. Notre peuple, disait l'abbé Groulx, a ses belles heures et aussi ses misères économiques et spirituelles. Nous voulons pour lui la liberté et la dignité. Nous essayons de le faire tenir debout. Que devons-nous lui proposer? De quel style de leadership a-t-il besoin, autant intellectuel que spirituel?

FRANÇOIS-ALBERT ANGERS — Je veux limiter mon intervention, pour le moment, à une précision seulement. C'est à la séance des États généraux de novembre 1967 qu'intervint la déclaration sur le droit à l'autodétermination. Cette déclaration marquait l'ouverture même des délibérations et en établissait la légitimité. Ce fut la réponse des nationalistes à la célébration du centenaire de la Confédération.

CHARLES POIRIER — Quand j'étais dans le Conseil diocésain de la Société St-Jean-Baptiste de Québec, on demandait un drapeau canadien distinctif

et une ambassade au Vatican. J'étais contre le drapeau canadien pour le Québec. On l'a eu pareil. Le gouvernement québécois qui pourrait obtenir le plus de changements constitutionnels ce n'est pas celui qui arriverait à Ottawa avec la carte des États associés, avec la carte de la Confédération. Au contraire il faut que le Québec vote pour l'indépendance, qu'il se déclare prêt à négocier et qu'il demande au Canada ce qu'il a à proposer. À vous la parole, Messieurs les Anglais. Notre carte à nous c'est l'indépendance. En 1867, nous avons une carte contre quatre. En 1967, nous avons une carte contre dix, dans notre système fédéraliste. Quand nous aurons l'indépendance, nous ne pouvons nous retrouver dans une situation pire, même si les dix provinces s'opposent à l'association.

Faisons l'indépendance par une majorité confortable et la première visite que le gouvernement du Québec va recevoir, ce sera la visite du premier ministre d'Ontario venu pour lui demander l'association. Puis viendront les ministres de l'Ouest qui ne peuvent ignorer le marché du Québec et leurs exportations. Puis ce sera le tour des ministres des Maritimes parce que les Maritimes ne peuvent vivre sans le Québec. Quand, dans la campagne préréférendaire, ces provinces s'opposent à l'association, ne s'agit-il pas là d'un argument purement stratégique?

Au référendum, les Québécois se demandent quelle question sera choisie, celle de l'indépendance ou celle du retour de tous les impôts au Québec? Je pense qu'il ne faut pas prendre de chance. Il faut lancer l'idée d'une confédération où le Québec recueillerait tous les impôts. Car, à partir du moment où nous avons une véritable confédération, le Québec n'a plus de députés fédéraux, ni de sénateurs fédéraux mais seulement des représentants du Québec nommés par le Québec. À partir de ce moment-là, le chemin vers l'indépendance serait très facile: le gouvernement du Québec s'habituerait à gouverner et les Québécois s'habitueront à considérer que leur gouvernement, c'est le gouvernement du Québec.

Au début, il y a quelques années, j'étais opposé aux étapes. Car je pensais que la carte principale à jouer était

la carte de l'indépendance. Je me dis qu'aujourd'hui la carte de l'indépendance n'arrivera pas avant une prochaine génération. Si un autre parti politique gagne le pouvoir au Québec, nous reculerions. Aussi en voulant la carte de l'indépendance, j'accepte le point de vue de Monsieur Barbeau.

RAYMOND BARBEAU — Pour gagner le référendum, il faudra de la stratégie. À titre de suggestion, voici la première question référendaire: "Voulez-vous que le gouvernement du Québec perçoive tous les impôts directs?" Cette question s'adresserait à l'ensemble de la population québécoise et surtout aux fédéralistes qui ne sauraient la refuser.

Deuxième question, sur le même bulletin référendaire: "Voulez-vous que le gouvernement du Québec perçoive tous les impôts directs et indirects et les droits de succession?" Cette question intéresserait les indépendantistes. Si on gagne la première question, on gagne le référendum et les impôts directs: c'est beaucoup et, surtout, le référendum est gagné. La deuxième question qui a moins de chance, présentement, pourrait nous valoir la souveraineté fiscale, Ce serait énorme.

D'une façon comme de l'autre le référendum n'est pas perdu: les Québécois y gagneront quelque chose, d'un côté comme de l'autre. Le budget du Québec passerait de \$13 milliards à \$19 ou \$20 milliards si la première question l'emportait. Une autre étape serait à prévoir dans un certain nombre d'années, en vue d'aller chercher le solde des \$17 milliards que le gouvernement fédéral prélève actuellement au Québec. Pensez à ce que le Québec pourrait faire avec un budget de \$30 milliards!

Pour gagner le référendum et pour qu'il nous apporte quelque chose, il faudrait qu'il nous donne la souveraineté fiscale *directe*, ou la souveraineté fiscale *totale*. Foin des discussions à n'en plus finir sur le sens des mots confédération, souveraineté, association. L'autonomie ou la souveraineté fiscale, c'est drôlement clair et efficace.

DELMAS LÉVESQUE — Il faudrait tout de même que le Parti québécois sauve la face. Le Parti québécois est né avec l'idée d'indépendance: il faudrait une question qui ressemble à cela! Cela pourrait être une deuxième ou troisième question: "Est-ce que vous croyez que le Québec a droit à l'autodétermination?" En grande majorité les gens répondraient OUI.

FRANÇOIS-ALBERT ANGERS — On ne saurait demander cela. Ce n'est pas là une question de type référendaire. Non, je ne peux accepter cela. La réponse à une telle question ne prouve rien. Elle n'établit pas le droit. C'est justement pour cela, parce que le droit n'est pas lié à la réponse qu'il ne faut pas poser la question. On ne demande à un peuple de répondre oui ou non à la question de savoir s'il existe. Un vote sur la question à l'Assemblée nationale, ce n'est pas la même chose. C'est une proclamation du droit au nom du peuple, non une définition.

Non, on ne soumet pas à un référendum une question de fait qui relève de l'analyse historique ou sociologique et non de l'opinion publique. Voyez-vous la situation folle où nous nous trouverions si, à la faveur de quelque confusion, le peuple allait nier ses droits? C'est comme proposer la tenue d'un référendum sur la question de savoir si la langue française est notre langue. De même, un peuple n'a pas à se prononcer sur son droit de vivre mais sur la façon d'organiser sa vie.

DELMAS LÉVESQUE — Il faudrait qu'un référendum nous éclaire sur quelque chose qui ressemble un peu à l'indépendance!

RAYMOND BARBEAU — Mais oui! La souveraineté fiscale totale, vous l'avez dans la deuxième question proposée. C'est ça la souveraineté.

DELMAS LÉVESQUE — Là-dessus, monsieur Barbeau, j'aimerais plus d'explications de votre part.

RAYMOND BARBEAU — La question n'est pas exactement telle que je vous l'ai présen-

tée. Je l'ai simplifiée pour mieux voir où l'on va. Mais là où les questions proposées ont été minutieusement étudiées et rédigées.

DELMAS LÉVESQUE — D'accord. Cela revient à assurer la souveraineté. Cela est en termes d'exercice de la souveraineté. Ce n'est pas en terme de déclaration de principe.

RAYMOND BARBEAU — Il y a beaucoup de confusion actuellement au Québec car on comprend mal le vocabulaire des souverainistes et des fédéralistes. Tout aussi bien arrêter d'approfondir la confusion et de travailler sur un terrain solide: la souveraineté fiscale.

C'est bien ce qu'avait compris Duplessis dans le temps: il avait le peuple derrière lui quand il a créé sa loi de l'impôt provincial. C'était un coup d'audace inouï à cette époque. Sans cette loi, donnant de vrais pouvoirs fiscaux à l'État du Québec, il n'y aurait plus aujourd'hui d'État québécois, ni même de nationalisme québécois car nos revendications historiques se sont concrétisées dans une loi efficace qui a donné des fonds importants au gouvernement québécois.

Avec ces impôts, la Révolution tranquille fut possible. Même s'il y avait danger de la double taxation, Duplessis a posé un geste révolutionnaire en décrétant sa loi de l'impôt provincial. Ce fut un grand acte d'autodétermination. Et Ottawa a dû céder.

C'est grâce à cet impôt que l'État du Québec actuel existe. Et si on résume le Rapport Tremblay, c'est tout l'impôt direct qu'il faut accorder au Québec. Et ce rapport est fédéraliste!

De même, regardez tous les projets de réforme de la Confédération qui ont été publiés depuis une vingtaine d'années. La clef pour les comprendre, c'est d'aller vite lire ce qu'ils proposent comme nouvelle répartition des pouvoirs fiscaux. Tout le reste est de la bouillie pour les chats, des mots creux, des promesses mirobolantes mais inutiles.

Si le Québec n'obtient pas des pouvoirs fiscaux réels, il n'obtient rien. Il ne veut pas plus d'administration dans les domaines sociaux, des communications, il veut de vrais pouvoirs politiques, c'est-à-dire fiscaux. Le Québec ne veut plus être subventionné par Ottawa. Il veut administrer lui-même ses fonds publics. C'est facile à comprendre.

FRANÇOIS-ALBERT ANGERS — Je ne suis pas d'accord sur cela. Non! c'est le résultat d'une fausse interprétation. C'est le résultat d'une ignorance de certains faits. Au moment de la Confédération, les économistes ne distinguaient pas entre deux sortes d'impôts seulement: les impôts directs et les impôts indirects. Il y avait aussi une troisième catégorie dit "autres impôts". On trouve cela dans Stuart Mill qui est l'économiste sur qui le Conseil privé s'est appuyé pour ses décisions, parce qu'il représentait la pensée économique la plus autorisée au moment de la Confédération.

L'expression "tous modes de taxation" dans l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du nord britannique doit s'entendre en fonction du préambule de l'article qui précise les pouvoirs fédéraux "dans tous les domaines qui ne sont pas exclusivement réservés aux provinces en vertu de l'article 92". Or "les impôts directs pour des fins provinciales" sont donnés en exclusivité aux provinces. "Tous modes de taxation" dans l'article 91 veut donc dire: toutes les sortes d'impôts sauf les impôts directs.

Quant à l'expression "pour des fins provinciales", elle a été interprétée d'une façon restrictive par les centralisateurs, en laissant entendre qu'il y avait parallèlement place pour des "impôts directs pour des fins fédérales". Mais c'est absurde car dans ce sens l'exclusivité de droit sur les impôts directs pour des fins provinciales serait une tautologie et non plus une exclusivité. Il n'y a pas là deux catégories d'impôts mais une seule, mais qu'une province ne peut utiliser qu'à des fins provinciales.

C'est un fait. Ce n'est pas la constitution qui dit cela mais l'interprétation abusive qu'en ont faite des esprits centralisateurs.

Dans tout ce débat, il y aurait lieu de faire les distinctions entre la position de L'Action nationale et celle du Parti québécois ou du gouvernement. Nous n'avons pas, nous, à devoir épouser toutes les positions que peut prendre le Parti québécois. Nous discutons de toutes ces questions, ce soir, librement, comme il convient. Dans des articles à la revue, chacun peut bien argumenter à sa guise quant à l'opportunité de soutenir les attitudes du parti pour des raisons stratégiques plutôt que de tenir des positions plus fortes. N'oublions cependant pas une chose: si L'Action nationale, pour des motifs de plus grande efficacité présumée, s'était toujours repliée sur des positions faibles, nous n'aurions peut-être pas parcouru le chemin qui nous a conduit où nous sommes aujourd'hui.

L'Action nationale a toujours tenu des positions qui étaient considérées, en leur temps, si modérées qu'elles puissent nous paraître aujourd'hui, comme extrémistes. Il y a seulement quand Monsieur Raymond Barbeau, en 1957, s'est engagé dans l'indépendantisme que nous nous sommes trouvés dépassés dans le radicalisme nationaliste. Nous n'avons pas jugé à propos d'aller tout de suite jusque-là. Mais nous avons quand même continué d'être à la fine pointe du nationalisme autonomiste. Dans cette perspective, nous ne devons pas, à mon sens, vouloir nous mettre à la suite d'un Parti québécois qui sent le besoin stratégique de se montrer moins dur.

En tant qu'il s'agit des positions officielles de L'Action nationale, et sans mettre en cause la liberté d'expression des idées personnelles des directeurs dans la revue, nous devons continuer à montrer la voie, pas du compromis, pas des adoucissements d'un référendum passager, mais de la grand-route de la libération.

Cela s'impose d'autant plus que nous ne sommes pas venus à l'indépendance par sursaut d'indignation plus ou moins bien contrôlée, ni par le fait d'une conver-

sion subite. Notre lutte à nous se poursuit depuis au-delà de soixante ans, sans discontinuité, sans jamais aucun recul.

Nous avons vécu lucidement toutes les étapes du chemin, y compris celle de tenter la réalisation d'un vrai fédéralisme. Notre option pour l'indépendance est venue de la démonstration concrète qui s'est faite par notre action autonomiste: aucune des suggestions ou propositions que nous pouvions soumettre pour que le fédéralisme nous soit acceptable, n'était considérée.

Nous n'avons pas le droit, nous, en raison même de notre expérience, de nous payer d'illusions. Ce n'est pas à nous qu'il appartient de faire de la stratégie. Notre rôle à nous est de tenir haut le flambeau.

DELMAS LÉVESQUE — Maintenant, monsieur Angers, que proposez-vous comme mesure immédiate? Dans L'Action nationale, on n'est pas nécessairement dans l'immédiat. On est dans la direction à donner, aux raisons d'aller ici plutôt que là.

FRANÇOIS-ALBERT ANGERS — Si on discute d'étapes concrètes, je dois avouer que je ne suis guère d'accord avec monsieur Raymond Barbeau. Naturellement, on peut et on doit écrire des articles dans la revue pour discuter ces sujets. Je ne voudrais pas que les positions de L'Action nationale se replient sur cela. J'aime mieux, à ce moment-là, même si le reste me plaît moins, la définition que René Lévesque donne de la souveraineté dans sa récente déclaration: "La souveraineté, c'est le droit d'un gouvernement d'exercer tous les pouvoirs sur un territoire, à l'exclusion de toute autre autorité." J'aime mieux cela que de définir la souveraineté par le biais de la fiscalité seulement.

C'est là un aspect pratique, une saisie de la question par un biais très britannique. Évidemment, le contrôle de la fiscalité est un attribut important de la souveraineté. C'est le signe le plus sensible de son exercice. Mais cela n'en garantit pas vraiment l'exercice complet. Un mécanisme de prélèvement des impôts peut n'être qu'ad-

ministratif, avec obligation d'alimenter de fonds un gouvernement supérieur en qui serait situé le principe même de la souveraineté et le droit de l'exercer en maints domaines.

Si on dit: "Commençons par cela comme première étape", je veux bien; mais sans confusion avec l'idée absolue, avec le principe de la souveraineté. Comme un moyen seulement d'y atteindre éventuellement.

Au surplus, je doute qu'une question portant sur ce sujet rallierait tellement le peuple québécois au OUI. Je craindrais que les adversaires n'arrivent à saisir le sens commun populaire, d'un certain ridicule — même si ce ne l'est pas en soi — à garder un gouvernement fédéral ou confédéral en le privant de toute source autonome d'impôt. Je doute que l'opinion publique de ceux qui ne sont pas des indépendantistes roués, soit prête à trouver un tel système sensé.

L'erreur, c'est qu'un référendum doive avoir lieu.

ANDRÉ PROVOST — Mais toutes les autres questions qu'on peut poser sont encore plus irréalistes. On est dans un cul-de-sac. Pourquoi ne pas poser une question qui nous ferait avancer? Si les fédéralistes s'entendent avec les indépendantistes pour le retour de tous les impôts directs au Québec, on prend toujours bien un morceau!

FRANÇOIS-ALBERT ANGERS — Sur la question de l'association, je suis en total désaccord avec le gouvernement parce que la façon selon laquelle il propose l'association se situe dans une perspective que le Parti québécois a dénoncée, à savoir que le Canada nous est économiquement avantageux.

ANDRÉ PROVOST — Mais s'ils font cela par traité? Par traité tout se renouvelle.

FRANÇOIS-ALBERT ANGERS — La perspective n'est pas meilleure. Ce n'est pas d'abord une question de traité, mais de ce qui menace le

Québec: le Canada nous est un carcan et les politiques canadiennes ont tendu à démolir le Québec.

C'est pourquoi il nous faut un pouvoir gouvernemental libre, capable d'administrer le Québec dans le seul intérêt du Québec. Il est alors imprudent de s'engager d'avance à une union douanière ou à une union monétaire.

On continue à raisonner selon l'optique des plus vieux nationalistes québécois qui, en fonction des théories économiques alors courantes, estimaient que le Canada était un bienfait économique pour le Québec, alors que ce fut un désastre. C'est cette situation que l'on tendrait à perpétuer par l'association.

La souveraineté-association, sauf si on dit bien clairement qu'elle n'est qu'une étape intermédiaire pour faciliter les choses des deux côtés, canadien et québécois, on continue à la raisonner comme si on devait conserver cela. Or, il n'est pas vrai, à mon sens, que le Québec a absolument besoin du Canada.

Sauf que politiquement nous nous trouvons devant une population dont une trop grande partie encore a peur d'affronter les vrais problèmes. Bien au contraire de rechercher tellement l'association avec le Canada, il importerait que le Québec prépare sa désagrégation, condition la plus vraisemblable de son plein développement, en se préoccupant d'établir au plus vite des relations étroites avec les autres pays du monde.

Il faut mettre le Québec en position de dire aux Ontariens: nos produits, nous n'avons pas absolument besoin de vous pour les acheter. Ce que nous achetons chez vous, nous nous le procurerons ailleurs comme "monnaie d'échange" dans des arrangements multilatéraux.

Si ce terrain n'a pas été suffisamment préparé avant l'avènement de la souveraineté, il y aura une période de transition où pourront survenir certaines difficultés temporaires. Mais il est impérieux de ne pas présenter l'association comme quelque chose qui s'impose parce

qu'on aurait tellement besoin du Canada. C'est aberrant. C'est la thèse d'André Raynault qu'on avalise, comme quoi l'indépendance signifierait au plan économique, une réduction de 50% dans le niveau de vie.

CHARLES POIRIER — Il n'y a rien de prouvé là-dedans!

FRANÇOIS-ALBERT ANGERS — Non, mais c'est quelque chose comme cela qui se trouve impliqué dans le discours du gouvernement péquiste, comme quoi l'association doit accompagner la souveraineté, sans quoi... Encore là, bien sûr, quiconque parmi nous craint cela, doit être bien libre d'en discuter dans des articles mais la position officielle de L'Action nationale doit plutôt rester dans le sens contraire tant qu'il n'y aura pas de raisons plus profondes que des raisons de stratégie pour qu'il soit révisé.

DELMAS LÉVESQUE — Sur un plan pratique, monsieur Angers. Le Parti québécois, à l'heure actuelle, ne peut-il être influencé d'une certaine façon par des articles et un courant de pensée? Leur point de vue est celui-ci: comment obtenir 55% des votes? Voilà leur problème. On les comprend parce qu'il faut vivre ce drame-là. Il faut leur suggérer les moyens de se tirer de cette impasse. Il me semble que le Parti pourrait poser la question sur la souveraineté-fiscale. Le Québec dit tout le temps: "Il nous faut la fiscalité". Je pense que cette question doit être débattue durant l'époque pré-référendaire.

FRANÇOIS-ALBERT ANGERS — La discuter, bien sûr. Mais sans en faire un absolu. Sans trop intimement relier souveraineté et fiscalité comme suffisant à nos objectifs.

RAYMOND BARBEAU — Cela a été mis dans les questions suggérées. Vous pourrez trouver les questions en détails dans le mémoire de 125 pages que j'ai préparé.

FRANÇOIS-ALBERT ANGERS — Le point, c'est qu'en l'absence de séparation, le commun des mortels est habitué par notre système à se

dire: "Si on a un gouvernement fédéral, il lui faut des impôts". Par la suite, personne ne trouve très sensée une proposition réservant tous les impôts au Québec. Les adversaires vont exploiter la faille à fond. L'habitant dans son champ va réagir favorablement à la critique en se disant: "Bien oui! S'ils veulent tous les impôts, qu'ils fassent la séparation!"

Pour en sortir, il nous faudra essayer de faire comprendre que ce n'est finalement qu'une question de système politique, qu'il est aussi bien possible et aussi sensé de concevoir un gouvernement de type fédéral ou confédéral subventionné par les provinces plutôt que l'inverse. Mais aussi bien alors, expliquer l'indépendance. C'est ce qui paraîtra le plus sensé au peuple si on lui prouve qu'il nous faut tous les impôts.

Mon point fondamental quant aux positions de L'Action nationale — ses positions officielles et la tendance générale de son orientation à travers les discussions de points de vue différents — c'est que si nous avons toujours fonctionné avec ce souci des thèses minimales par rapport au succès des partis qui nous étaient le plus sympathiques, nous n'aurions pas accompli la mission que nous nous sommes proposée: faire avancer les questions de fond.

Encore une fois, à chaque époque, jusqu'à l'explosion indépendantiste qui nous a alors dépassés, nous avons été les extrémistes de la position nationale. On nous mettait de côté à certains moments cruciaux de portée électorale parce que nous n'étions pas "maniabiles" en termes de compromis ou de compromission sur les idées fondamentales.

Prenez le DEVOIR qui était l'autre bastion intellectuel du nationalisme canadien-français. Parce que plus engagé dans le quotidien, plus soucieux de donner des conseils d'action politique, le désir de voir Duplessis battu l'amenait, à la limite, à dire que devant les attitudes réactionnaires de celui-ci en matière de lois sociales, il devenait alors acceptable d'aller les demander à Ottawa.

L'Action nationale, elle, gardait la ligne droite: c'est à Québec qu'il faut régler nos problèmes, non pas en demander la solution à l'étranger, expression qui faisait alors scandale même chez de bons et fervents nationalistes. C'était considérer que notre mission à nous est de maintenir la ligne droite dans l'opinion publique. Il y en a toujours assez pour suggérer où trouver les compromis.

En définitive, la solution du Devoir et de bien d'autres qui visait à favoriser le parti libéral — qui ne voulait pas se prononcer fermement en termes d'autonomie — ce n'était pas logique, ce n'était pas pratique, finalement.

UN MEMBRE DU GROUPE — La seule solution logique avec ce que vous dites, serait que la revue devienne républicaine, québécoise républicaine.

FRANÇOIS-ALBERT ANGERS — Elle l'a toujours été.

UN MEMBRE DU GROUPE — La revue écrivit pour la république du Canada mais si on est pour l'indépendance, on est pour la république du Québec. Il faudrait le dire.

FRANÇOIS-ALBERT ANGERS — À L'Action nationale, on a dit cela en 1939. À la réunion du Monument national, le jour de la déclaration de la guerre, nous avons déclaré: "Si le Canada participe à la guerre nous réclamerons, après la guerre, la république!"

Si on nous impose la conscription, nous réclamerons la séparation du Québec d'avec le Canada. Nous étions là, le 2 septembre, au soir, André Laurendeau, Gérard Filion et d'autres. C'est effectivement moi qui étais chargé du dernier discours et des prises de positions, lesquelles avaient déchaîné des applaudissements délirants, dans une salle pleine à craquer et dont on retrouve la trace dans un éditorial de la revue.

JEAN GENEST — Une question pratique embête bien des gens. Supposons que le référendum mar-

che: 60% de la population dit OUI au référendum. Le Parti québécois reçoit le mandat de préparer la souveraineté-association. Le gouvernement fédéral répond: "Je ne négocie pas. Je n'agis pas. Ce référendum-là n'a pas plus d'importance qu'un fait divers ou qu'un Gallup Pool saisonnier ou que la nouvelle d'un chien écrasé! Comme nous refusons de négocier, votre référendum ne sert à rien!" Quelle solution pourrions-nous prendre?

FRANÇOIS-ALBERT ANGERS — Cela pose un problème que j'ai souvent discuté avec les premiers chefs indépendantistes. Pas avec monsieur Raymond Barbeau car, à ce moment-là, il s'était un peu retiré devant le RIN. Dans une histoire de ce genre, il y a deux choix: la révolution armée ou l'évolution démocratique. Quand on n'a pas le moyen de faire la révolution, il faut éviter les méthodes qui y conduisent. Dans les hypothèses que vous posez, dans le cadre démocratique, il faut alors d'autres référendums, d'autres élections, gagnées dans un climat d'unanimité croissante, le tout pouvant se combiner à des mesures de résistance passive. Il n'y a pas d'autres issues.

JEAN GENEST — Même si un gouvernement indépendantiste est réélu au Québec, le gouvernement d'Ottawa peut encore refuser de bouger et de négocier l'autodétermination du Québec. Que faire? Le référendum n'enlèvera pas la Police montée, les inspecteurs des impôts sur le revenu, etc.!

FRANÇOIS-ALBERT ANGERS — Sur le plan de la fiscalité, il y a prise facile à la résistance passive. quelques milliers d'indépendantistes convaincus font bloc et refusent de payer l'impôt à Ottawa: cela devient très embêtant pour Ottawa, notamment si cette action est combinée à des votes massifs à des référendums ou des élections et si cela se fait avec l'appui du gouvernement de Québec.

UN MEMBRE DU GROUPE — Ne serait-ce pas revenir à Gandhi et à sa méthode de désobéissance civile? Ce sera plus clair après un vote référendaire positif.

UN MEMBRE DU GROUPE — Je vois un grand numéro spécial de L'Action nationale: "Acceptons la résistance!"

UN MEMBRE DU GROUPE — Mieux que cela: chacun prépare son rapport d'impôt fédéral et l'envoie au gouvernement provincial avec un chèque au ministre des Finances du Québec. Peut-être que M. Parizeau finira en taule! (rires).

UN MEMBRE DU GROUPE — Toutes les révolutions sont fiscales. Par exemple la révolution française et la révolution américaine. Les gens ne déchaînent pas une révolution pour une seule question de fiscalité mais lorsque la fiscalité s'ajoute à une idéologie ou à un refus de dépendance, cela fait toute la différence. Imaginez 20,000 indépendantistes qui refusent de payer l'impôt à Ottawa, puis 200,000.

FRANÇOIS-ALBERT ANGERS — Prenons l'exemple de l'intrusion fédérale dans les allocations familiales. J'ai été le seul à les refuser et à plaider inconstitutionnalité. Pourtant Ottawa a eu tellement peur de cette cause-là qu'on l'a laissé traîner pendant dix ans. Un agent m'a même approché pour me proposer un règlement qui aurait été personnel.

Finalement, comme par coïncidence, la cause s'est mise à avancer après la nomination à la Cour Suprême du ministre qui avait fait voter la loi. J'ai perdu la cause en Cour d'Échiquier, bien sûr. Je n'ai pas voulu aller à la Cour Suprême afin de laisser la question ouverte.

Mais si nous avions été plusieurs milliers à plaider, la question serait devenue très politique et les jugements de Cour eux-mêmes auraient pu en être affectés. À l'époque, je me suis trouvé seul parce que les autres chefs nationalistes, engagés dans le Bloc populaire, n'ont pas voulu adopter cette attitude en raison de la distribution d'argent que cela représentait pour le peuple.

Il y avait là la base pour une résistance. Les statistiques prouvent que plusieurs milliers de Québécois

s'étaient abstenus de demander les allocations familiales la première année, alors qu'elles n'étaient pas obligatoires et que leur refus n'était pas pénalisé par la perte des déductions d'impôt pour les enfants.

JEAN GENEST — Monsieur Angers, si je comprends bien votre pensée, vous voulez qu'à L'Action nationale nous choissions prioritairement l'indépendance.

FRANÇOIS-ALBERT ANGERS — Oui! C'est maintenant notre position de fond et depuis quelques années. Nous continuons notre marche en avant avec l'idée d'indépendance. Il faut en convaincre le peuple. Pour en convaincre le peuple, il faut y croire et en parler sans discontinuité dans la revue, y compris des discussions approuvant ou désapprouvant les manœuvres du Parti québécois. Nous n'engageons pas le Parti québécois. Nous ne le dérangeons même pas. En fait nous l'aidons à pouvoir tenir la ligne la plus droite possible. On nous traitera peut-être d'extrémistes mais il faut des extrémistes en marge du Parti québécois pour que celui-ci apparaisse plus raisonnable à l'ensemble de la population.

NYCOL PAGEAU-GOYETTE — Moi qui viens du peuple et qui écoute le peuple, je suis d'avis qu'il ne devrait pas y avoir de référendum. L'idée d'indépendance est étrangère dans mon milieu. L'idée d'un référendum sur la fiscalité serait probablement meilleure. Mais que nos gens ont de la difficulté à envisager l'avenir du Québec!

UN MEMBRE DU GROUPE — Le gouvernement Bourassa, avec Raymond Garneau en tête, la veille du 13 ou 14 novembre 1976, disait à la télévision: "Si vous votez pour le Parti québécois, vous allez perdre vos allocations familiales, vous allez perdre vos pensions de vieillesse, vos allocations d'anciens combattants!" Les gens disaient: "Est-ce vrai?"

RAYMOND BARBEAU — Il est évident qu'on a tenté de faire peur à de larges segments de la population. Les assistés sociaux, les pensionnés,

les anciens combattants, les chômeurs, etc., forment un gros tiers de la population québécoise. Ils reçoivent des chèques du gouvernement fédéral. Plusieurs croient que le fédéral leur fait des cadeaux. Mais Ottawa ne fait que distribuer les taxes perçues au Québec. Ils ont légitimement peur de perdre ces chèques. Le Québec indépendant leur enverrait des chèques identiques et même probablement supérieurs.

Il suffirait que le gouvernement du Québec et le Parti québécois en particulier insistent pour *garantir* à tous, les différents revenus reçus d'Ottawa: allocations familiales, allocations sociales, assurance-chômage, etc.

D'ailleurs, toutes les fois qu'il y a élection fédérale, on voit les "cadeaux" arriver d'Ottawa: augmentations accordées aux anciens combattants, aux vieillards, aux assistés sociaux, réductions d'impôts, etc. Il y a des suçons pour tout le monde... et le parti remporte ses élections en achetant de la sorte les électeurs.

En réalité, il faut que la population du Québec soit rassurée quant à ces aspects-là du changement de régime: aucun Québécois n'y perdra en revenus de soutien advenant la souveraineté car l'État du Québec sera en mesure de répondre aux besoins de la population encore mieux qu'Ottawa.

Avec une question sur la fiscalité lors du référendum et des garanties formelles du gouvernement québécois que personne ne serait spolié, les chances sont très fortes de pouvoir gagner le référendum. Si les gens trouvent qu'ils gagneront quelque chose à voter OUI, ils n'hésiteront plus à faire confiance au gouvernement qui les questionne par référendum.

CHARLES POIRIER — Et pourquoi pas! Duplessis a gagné ses élections comme cela: un "pont" ou l'indépendance! Il faisait des routes pour les paysans dans tel village ou arrangeait le perron de l'église dans tel autre. Les gens votaient pour Duplessis. Le Parti québécois, à l'heure actuelle, ne fait pas de recettes avec l'Église. Un paquet de fonctionnaires, indépen-

dantistes, vont évidemment travailler dans ce sens-là. Beaucoup de gens, à Québec, deviennent souverainistes pour devenir fonctionnaires. Hier, on avait les paysans, aujourd'hui on a des fonctionnaires, demain on aura peut-être des administrateurs. Ils deviennent péquistes parce qu'il sentent le vent.

RAYMOND BARBEAU — Je reviens à la charge sur la question de la fiscalité. Qu'est-ce qui empêche le gouvernement actuel, pour faire avancer la question, de prendre les grands moyens, comme Duplessis en 1954? Par exemple, le parlement du Québec pourrait voter une loi décrétant que désormais il sera seul à prélever tous les impôts directs. Il pourrait même faire légitimer ce pouvoir par un référendum spécial.

Ainsi, même dans le cadre fédéral actuel, le gouvernement du Québec pourrait acquérir des pouvoirs et administrer des milliards de plus, même si Ottawa n'est pas d'accord, pourvu que le peuple québécois appuie son gouvernement.

Le rapport Tremblay est fédéraliste. Or il recommandait d'accorder les impôts directs au Québec. Ce serait une bonne étape dans le bon chemin. Ottawa n'a pu empêcher Duplessis de décréter l'impôt provincial. Aujourd'hui encore le gouvernement fédéral ne pourrait rien contre le gouvernement québécois si celui-ci décidait de prendre tout l'impôt direct, en attendant le jour où toutes les taxes tomberont sous sa juridiction exclusive et souveraine.

FRANÇOIS-ALBERT ANGERS — Il y avait déjà dans la loi fédérale une prescription qui permettait une déduction de 10% pour un impôt provincial de cette importance. Duplessis fit sa loi à un niveau de 15% en réclamant la révision de la loi fédérale pour une déduction de 15%. C'est alors qu'a commencé le grand débat que M. Saint-Laurent devait perdre.

CHARLES POIRIER — La Chambre de Commerce de Montréal et la Chambre de Commerce de la Province ont beaucoup œuvré en ce sens.

FRANÇOIS-ALBERT ANGERS — Des éléments me paraissent avoir été déterminants, comme les convictions et l'activité habile et pressante de Gilbert Latour, couplées à l'influence intellectuelle dominante, à la Chambre, à l'époque, de Monsieur Esdras Minville. Celui-ci siégera plusieurs années à son Conseil et passera par tous les postes du Bureau jusqu'à la présidence.

Quant aux tendances politiques, elles étaient diverses. Ce que M. Latour avait obtenu, c'est que la partisanerie soit mise de côté. Le Comité sur les relations fédérales-provinciales était composé en parties égales de partisans influents du parti libéral et de l'Union nationale. Les libéraux y étaient, dans l'ensemble, assez influents pour que quand les tensions politiques ramenèrent la domination de l'esprit de parti, vers 1957, ce soient les menaces et les pressions libérales qui obligèrent la Chambre à mettre fin au rôle qu'elle avait tenu si brillamment sous l'influence de Minville, tout particulièrement, sous peine de perdre une forte proportion de ses membres.

Entretiens, il y avait chez les libéraux provinciaux hors Assemblée nationale, un sentiment assez vif contre les empiétements d'Ottawa. Tous n'approuvaient pas la ligne purement anti-duplessiste et pro-Ottawa que suivait M. Lapalme. Paul Gérin-Lajoie, par exemple, était un libéral actif et sur qui nous avons pu compter à la Chambre pour les luttes autonomistes, jusque vers 1957 justement, alors qu'il se rangea avec Ottawa en faveur des octrois aux universités.

Prenons la fameuse prise de décision de la Chambre sur le problème des accords fiscaux, en 1947, qui constitua une très forte condamnation des libéraux d'Ottawa. J'en avais préparé le texte de base comme conseiller économique auprès du Comité sur les relations fédérale-provinciales.

À la dernière réunion du Comité, les membres libéraux, dont celui qui est aujourd'hui le juge Brossard

était le principal représentant, avaient mis leur veto. LaTour négocia ensuite avec lui par téléphone. M. Brossard lui dit: "Nous aussi nous voulons que ce mémoire soit adopté, mais certains des termes y sont beaucoup trop durs pour l'administration fédérale." Finalement, après relecture attentive, il avait dit à LaTour: "Dites à Angers de venir me voir. Je suis prêt à ne pas exiger qu'il supprime un seul mot du texte actuel, à condition qu'il soit consentant à en ajouter quelques-uns que je lui proposerai."

Ainsi fut fait. Nous avons négocié l'addition des mots, dans le même esprit d'objectivité qu'il consentait à accepter les mots durs contre l'administration libérale fédérale et qu'il admettait être objectivement vrais. Ce mémoire, ainsi adopté par un tel Comité, eut alors un impact considérable sur le déroulement des relations fédérale-provinciales.

Est-ce que la soirée vous a éclairés?

PLUSIEURS — Oui. Beaucoup.

JEAN GENEST — J'ai un souhait à exprimer: que chacun se mette dans l'optique de la nation. Nous n'avons à défendre prioritairement ni un gouvernement, ni un État, ni un parti, mais nous devons chercher à exprimer et à guider la nation, notre peuple si déficient parfois et si plein d'élan d'autres jours. Cela nous donne un ton d'objectivité et une hauteur de vue qui dépasseront ou nous aideront à dépasser les "frémissements" du quotidien ou du trop "daté". Nos articles doivent garder une valeur d'éducation du peuple.

FRANÇOIS-ALBERT ANGERS — Où en êtes-vous avec le projet d'un numéro spécial sur le référendum?

JEAN GENEST — Rien ne s'oppose à ce projet. La question est de trouver les collaborateurs nécessaires, les spécialistes en droit constitutionnel, en psychologie sociale, en finance, etc. Si je les trouve, si j'arrive à réunir une équipe...

FRANÇOIS-ALBERT ANGERS — Ce qu'il faut prévoir, c'est quand la question sortira. Que L'Action nationale ait ses propres rédacteurs qui seraient prêts à mordre là-dedans, à dire ce qu'ils pensent.

JEAN GENEST — Arriverai-je après le fait, après la question? Je déteste les gens qui, au lieu de bâtir l'avenir, passent leur temps à critiquer ceux qui le font. Je remarque et j'admire les gens qui vont vers l'inconnu, qui enlèvent "les toiles d'araignée" pour essayer de voir clair et de penser lucide. Qu'un ministre ait des paroles peu adaptées ou exagérées, est-ce important? Beaucoup de gens doivent penser l'avenir du Québec comme des "créateurs", comme des gens qui ouvrent un chemin neuf dans la forêt. Qu'ils fassent une erreur: je ne les écraserai pas. Reprocher à ces gens de ne pas poser une question parfaite, inattaquable et de ne pas avoir prévu le pays idéal, je croirais alors jouer le rôle de l'universitaire devenu parfait mandarin, de l'hypercritique jugeant que les ouvriers du pays ont les mains peu propres. Ce n'est pas cela que je désirerais pour la revue.

FRANÇOIS-ALBERT ANGERS — Je suis bien d'accord. Il faut être positif. Il y a deux optiques possibles: un numéro sur le référendum, avant de connaître la question, reste théorique et un numéro après la publication de la question nous permettrait de dire aux gens pourquoi ils doivent voter OUI. Cette deuxième optique permet de montrer les ramifications ou les faiblesses de la question.

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.



L'actualité sur le vif

par Patrick Allen

Parents et gouvernants, gare à l'an 2000!

Lors d'un récent colloque qui avait pour thème "naître au Québec", tenu à l'université Laval, le démographe Jacques Henripin s'est étonné: comment une société dont la prise de conscience collective prend tant de place, peut accorder si peu de place à la fonction la plus importante pour sa survie, celle de *la transmission de la vie*?

"Cela est étonnant, dit-il, parce qu'on trouve de nombreux exemples historiques où le sentiment national, le désir de la puissance ou simplement celui de s'affirmer, s'accompagnent, du moins chez les dirigeants, d'un goût marqué pour le populationnisme."

Cette désaffection pour les enfants serait attribuable, selon M. Henripin, aux contraintes sociales qui suggèrent des modèles de comportement et à une certaine euphorie pour le confort matériel et intellectuel. L'appétit de son propre bien-être devient ainsi la façon moderne de se prolonger et de se réaliser. C'est le principal concurrent de l'enfant.

D'où un cri du cœur lancé par le démographe. Aux parents, il dit: "Unissez-vous contre les abus des pouvoirs et des marchands, à l'État." M. Henripin recommande trois types d'intervention: contrôler l'effet néfaste de la publicité tapageuse de notre société marchande, encourager financièrement et avec générosité les familles qui ont plus de deux enfants et, surtout, mettre en œuvre des moyens efficaces pour réduire les difficultés où se trouvent les femmes qui veulent avoir des enfants. Cela veut dire répondre aux besoins de congés de maternité, aux demandes de garderies, de camps de vacances, d'aides domestiques et de partage des responsabilités entre hommes et femmes. Donc une politique réaliste de la famille. Cet aspect primordial de *la société à bâtir* est plus important que les problèmes constitutionnels et le partage des pouvoirs entre niveaux des gouvernements, bien qu'ils y soient reliés en quelque sorte. Ne pas ouvrir les yeux avant l'an 2000 préparerait une situation irrécupérable!

Raymond Barre triomphe dans le maquis Ottawa-Québec

Fidèle à la politique de non-ingérence et de non-indifférence de son pays au sujet des problèmes entre Ottawa et Québec, le premier ministre de France, M. Raymond Barre, (il fallait s'y attendre) s'est comporté comme un grand leader de gouvernement, un véritable chef d'État, avec toute la dignité et le raffinement nécessaire dans les relations internationales.

Malheureusement son exemple n'a pas été suivi par nos gouvernants qui ont tenté par toutes sortes de mesquineries protocolaires et politiciennes, de plonger M. Barre dans l'eau sale de la lessive d'Ottawa et de Québec. La presse électronique et la presse écrite en ont profité pour amplifier à travers le monde, tous les aspects regrettables.

Cependant, M. Gérard Leblanc (La Presse, samedi 17 février) mentionne que seuls MM. Clément Richard à l'Assemblée nationale et Jacques Parizeau, devant les Chambres de commerce française et montréalaise, ont échappé à la tentation d'étaler nos misères devant M. Barre.

La France souhaite accroître sa coopération économique avec le Canada et le Québec. Elle désire que le pays se développe "d'une façon positive". Voilà ce qu'il faut retenir du passage d'un grand chef d'État au milieu de nous.

Un retour à la rigueur dans l'enseignement

Le plan d'action de M. Jacques-Yvan Morin, à l'élémentaire et au secondaire, est un retour à la "rigueur". Il comporte, sans chambardement majeur, une liste des cours obligatoires et soumet la révision des programmes scolaires à un encadrement plus précis des étudiants. On y encourage les travaux à domicile et des bulletins plus nombreux aux parents.

L'enseignement de la langue seconde débutera en quatrième année pour l'anglais ou le français, à la

différence que l'anglais, langue seconde, ne pourra, en règle générale, être enseigné avant la quatrième année.

Parmi les cours obligatoires, mentionnons l'enseignement religieux et moral, l'éducation physique, les arts, l'histoire, la géographie, les sciences de la nature. Les activités manuelles sont limitées à une demi-heure par semaine, de la quatrième à la sixième année inclusivement.

Aux journalistes qui craignent un retour en arrière dans le nouveau plan d'action, le ministre de l'Éducation a simplement répliqué qu'il serait déçu si les gens confondaient "rigueur intellectuelle" et "conservatisme".

Le cul-de-sac et Pierre de Banné

Honoré et ministré, le fougueux Pierre de Banné trouve si peu de travail dans son ministère qu'il a décidé d'appliquer ses énergies à pourfendre le Parti québécois. Il affirme que le Parti québécois s'est donné une "stratégie de cul-de-sac" et pour cela il interprète la déclaration de Claude Morin selon lequel un NON au référendum équivaldrait à faire perdre la face au Québec et à faire se mourir de rire tous les anglophones du continent.

M. de Banné connaît-il déjà la question? Et tout à coup s'il fallait répondre NON à la question du référendum?

Le cul-de-sac n'est-il pas plutôt dans les politiques d'Ottawa, surtout depuis la guerre 1939-1945, qui tendent ouvertement ou insidieusement à maintenir le Québec en état d'infériorité économique?

Ceux qui sèment la confusion, l'ambiguïté et la duplicité ne sont-ils pas aussi à Ottawa? Le Québec, insinue M. de Banné, connaîtrait du racisme. Ce dernier n'a-t-il pas de vieilles racines ailleurs au Canada? Et au fond, qui M. de Banné veut-il protéger, les Anglais ou les Québécois? Faut-il absolument que les ministres d'Ottawa soient nos plus violents adversaires et nos adversaires les moins compréhensifs? Il y a certainement un

virus à Ottawa qui tue le ridicule chez nos Québécois ministrés!

Attention à M. Robert Bourassa!

M. Bourassa ne pourra se désintéresser longtemps de l'avenir du Québec. Après son bain en Europe et aux États-Unis, il prononcera des conférences devant des organismes importants du Québec. Pourquoi ne participerait-il pas de façon positive au référendum? Pourquoi ne s'identifierait-il pas davantage à la notion québécoise francophone après le traitement indigne que lui a infligé et que continue à lui infliger la Parti libéral provincial? Combien de temps pourra-t-il souffrir les faux-pas et les inepties partisans de M. Claude Ryan? L'endurer est déjà assez humiliant!

D'égal à égal, voilà la formule qui va au fond du problème!

Si, après une victoire péquiste au référendum, Ottawa refuse de négocier une association économique avec le Québec, le gouvernement au pouvoir demandera à la population un mandat pour déclarer unilatéralement l'indépendance pure et simple.

Tel est le sens du manifeste constitutionnel intitulé D'ÉGAL À ÉGAL, publié le 23 février, par l'exécutif national du Parti québécois. Après une étude en équipe par les congrès régionaux du Parti québécois, ce document sera référé en mai prochain au congrès national pour son adoption officielle par le Parti, lors de la campagne référendaire.

Ce texte reflète une attitude conforme au programme péquiste d'après lequel la souveraineté est essentielle et l'association avec le reste du Canada, souhaitable. D'égal à égal signifie aussi que les Québécois ne veulent plus de l'état de minorisation où ils se trouvent au Canada et qu'ils veulent parler à deux et non à un contre dix, dans un pays artificiellement partagé.

Les banques francophones dans le continent nord-américain

Pour bon nombre de banquiers et pour le président de la Fédération de Québec des Caisses populaires, M. Alfred Rouleau, "les anglophones pratiquent un nationalisme économique sans le dire. Ils accordent leur préférence à des institutions anglophones".

Michel Nadeau l'écrit dans le *Devoir* du 20 février. Le mot d'ordre, rue Saint-Jacques semble être "Go West" ou "Go South". La Banque canadienne nationale projette d'ouvrir cinq sur neuf succursales à l'extérieur du Québec en 1979. La Banque Provinciale veut aussi étendre son réseau par l'entremise de *Laurentide Finance* dont elle vient de faire l'acquisition. La Banque d'Épargne, agrandie du Crédit foncier, cherchera à s'installer dans la plupart des provinces anglophones.

Il est à noter que, à la fin de l'année, les institutions financières francophones détiendront plus de cent vingt-cinq succursales au Canada, en dehors du Québec, plus particulièrement dans les provinces où les francophones sont en plus grande proportion. Ce dynamisme est plus éloquent que bien des discours.

L'avenir des sièges sociaux au Québec

Dans la *Revue internationale de gestion* (février 1979). M. Patrick Rich, président et chef de direction d'Aluminium du Canada, analyse les questions que devraient se poser les administrateurs de sièges sociaux, comme centres de décision et de domicile légal, dans l'hypothèse d'un Québec souverain. Trop nuancé pour être résumé, trop important pour être ignoré, il doit être lu au complet.

L'anglais à Ottawa en 1979

Depuis que M. Jean-Louis Gagnon a su enterrer les espoirs suscités par la Commission Laurendeau-Dunton et après dix ans de promesses, la langue anglaise demeure, à Ottawa, la langue des centres de décision et le français, la langue des petits corridors.

C'est Max Yalden, commissaire aux langues officielles, à Ottawa, qui le dit. Cette constante se retrouve, avec certaines variantes, dans 61 ministères, agences et organismes fédéraux. Le français est toujours dans des conditions difficiles, même là où il est le mieux accepté.

Chez les pilotes d'Air Canada, on fait fi de la loi sur les langues officielles. Aux approvisionnements et services, les appels d'offre et les cahiers de charge sont en anglais seulement. À la Banque du Canada, seulement 19% de francophones parmi les cadres supérieurs. À la bibliothèque nationale, peu de cadres francophones. À la Chambre des Communes, des unilingues anglophones occupent des postes bilingues. Au Canadien national, pas de mécanisme de surveillance des services au public. Aux communications, 40% des postes bilingues sont occupés par des unilingues. En énergie atomique, seulement 1.3% de francophones parmi les ingénieurs, les scientifiques et les administrateurs. En gendarmerie royale, moins de la moitié des recommandations formulées depuis 1970 ont été suivies et rien n'existe pour encourager les francophones à parler français: il y faut servir la Reine et le Canada en anglais. En industrie et commerce, 11.5% de francophones sont à la haute direction. À Radio-Canada, l'anglais domine à l'ingénierie. En science et technologie, 8% de francophones chez les spécialistes et les scientifiques et 0% chez les techniciens.

Le gouvernement Trudeau a là un bilan accablant. Le Canada anglais rejette, en bloc, le bilinguisme fédéral. Conclusion: le Canada fédéralement bilingue est une faillite. En fait, il est unilingue, il est anglais. Le Québec ne peut accepter un tel fédéralisme. Même les miettes finissent par prendre une allure de mépris.

Le curé Labelle parmi nous?

"Jean Garon, c'est le curé Labelle revenu parmi nous. Rude écorce de bâtisseur, faconde visionnaire et une truculence paysanne qui évoque aussi le père Gédéon. En deux ans, et avec bonne humeur, le ministre québécois de l'agriculture a réussi à mettre le Québec à l'heure de l'agriculture." Ainsi parlait Pierre Godin dans

la revue *Actualité* (mars 1979), sous le titre: *Jean Garon: la tornade verte*.

On insiste sur le fait que "de cette picouille qu'était le ministère de l'Agriculture, il en a fait un cheval fringant." Le Parti québécois se félicite, et la majorité des agriculteurs avec lui, d'avoir "trouvé dans cet ancien professeur de droit fiscal le prophète capable de réformer en termes souverainistes et économiques le vieux mythe de la vocation agricole du Québec."

Le ministre rêve d'autosuffisance agricole au moment même où le Québec importe la moitié des produits agricoles dont il a besoin. Dans l'esprit de ce ministre, le Québec peut se suffire déjà dans plusieurs domaines. Pour cela il faut protéger à tout prix le peu de sols fertiles qui restent. D'où son insistance et son habileté à faire adopter la loi 90 qui "dresse une clôture juridique autour des bonnes terres du Québec", en dépit de l'opposition farouche de puissants intérêts.

On a écrit ailleurs que la loi 90 est l'une des plus importantes, à caractère économique, jamais adoptées au Québec. On peut discuter de certaines modalités mais l'essentiel est là, Les agriculteurs québécois se portent bien: leurs revenus en 1978 ont augmentés de 38%.

L'Ontario envie le Québec

Selon le président de l'Association canadienne des manufacturiers d'équipement électrique et électronique, M. J.H. Kluge, le potentiel hydro-électrique québécois et la politique gouvernementale de mise en valeur de ces ressources font l'envie des connaisseurs en Ontario.

M. Kluge est d'avis que le Québec est la seule province canadienne qui a eu la sagesse d'adopter une politique énergétique cohérente visant à rompre sa dépendance actuelle des sources énergétiques non renouvelables telles que le charbon et le pétrole.

De fait, le Québec exporte de l'énergie hydro-électrique et, grâce à son service de recherche, l'IREQ, elle est en mesure d'innover dans la production et le

transport de l'électricité et de fournir à l'étranger des ingénieurs hautement spécialisés.

Le Québec à l'avant-garde

Le Québec est aussi à l'avant-garde dans la recherche sur les enzymes du sol. Les travaux du Dr Marcien Roberge, ingénieur forestier, viennent d'attirer l'attention des chercheurs du monde entier. Ils sont même publiés par la maison d'édition londonienne *Academic Press*.

Dans d'autres domaines scientifiques, plusieurs des nôtres ont déjà une renommée mondiale qui échappe à trop de Québécois. Par exemple, en médecine, dans la spécialité qui est la sienne, le Dr Jacques Genest rayonne depuis plusieurs années à l'étranger, par ses articles, ses conférences de valeur internationale. S'en rend-on suffisamment compte?

Un somnifère dans la pâtisserie fédéraliste

Tel que conçu, dans la seule perspective fédéraliste, dans l'optique d'un Canada uni, le rapport Pépin-Robarts n'a pas eu le courage d'aller au fond des choses ni de vraiment poser le problème des deux nations, avec tout ce que cela comporte.

Il contient de belles pages et des paragraphes propres à nous mettre en état d'euphorie: "Enfin, on nous comprend!" Mais sur la question primordiale de l'avenir, l'économique, il constitue le rapport le plus centralisateur qui soit.

De tous les ministres québécois, seul le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, a exprimé son désaccord concernant les politiques économiques dans ce nouveau fédéralisme préconisé par le rapport Pépin-Robarts.

Les auteurs du rapport paraissent souvent généreux pour le Québec. Une déclaration ou l'autre apporte de l'air frais à celui qu'on étouffe depuis cent douze ans. Mais ces mêmes paragraphes sont complètement rejetés d'un revers de la main par les anglophones. Jamais ils ne remettront certains leviers de commande. Ce qui importe pour eux, ce n'est pas la politique des miettes mais le

renouveau d'une centralisation économique vers Ottawa. Dans ce sens le rapport est un somnifère pour les non-avertis ou les naïfs qui voudraient encore croire à la bonne pâte fédéraliste!

Comment initier les jeunes Québécois à l'économique?

Rendre obligatoire l'initiation à l'économique pour les étudiants du cours secondaire, c'est une décision valable. Prendre les moyens d'intéresser les jeunes à la matière, c'est la décision la plus fondamentale.

Cela requiert une pédagogie, une méthodologie de bon sens, axée sur le milieu de la vie quotidienne de tout le monde. Pas besoin de longues dissertations, de théories abstraites. Les jeunes s'intéresseront à leur initiation s'ils y participent eux-mêmes par l'observation de leurs activités de tous les jours et si on les aide à trouver le pourquoi des phénomènes.

Leur faire comprendre le fonctionnement des mécanismes les plus élémentaires et qui les impliquent, voilà un bon début. Il y a l'achat, la vente, le crédit, les prix, l'offre et la demande, la concurrence, l'organisation des entreprises et du travail, les besoins d'investissements, les motivations de la coopération, etc., autant de domaines fascinants.

Découvrir le monde concret avant de les amener à "brasser des affaires", telle est l'opinion exprimée à Radio-Canada, au programme de l'Éconothèque, par le député d'Outremont, à l'Assemblée nationale, André Raynault. Elle paraît réaliste et mérite d'être retenue.

Le prêchi-prêcha à la clôture des Jeux du Canada

À la stupéfaction du monde anglo-canadien, le Québec vient de sortir grand champion aux Jeux du Canada, à Brandon, Manitoba.

Les dignitaires ont abusé de la cérémonie de clôture pour prêcher, dans les deux langues officielles, l'évangile

de l'unité nationale. Le gouverneur général du Canada, M. Schreyer, et le ministre d'État à la Santé et au sport amateur, Mme Campagnola, n'ont pas raté leur chance.

Le premier ministre de l'Alberta, M. Stuart Lyons, a annoncé officiellement que le Québec avait remporté les honneurs des Jeux, avec le meilleur pointage et le plus de médailles d'or. Au défilé des délégations, le jeune Pierre Harvey, gagnant de trois médailles d'or, portait le drapeau du Québec.

Malgré la présence du Québec, comme s'il n'y avait pas d'insulte possible, l'hymne national d'Angleterre, *God Save the Queen*, termina la cérémonie. Quel membre de la délégation du Québec ne s'est pas senti en pays étranger à entendre ce chant "exotique", ces paroles ronflantes invitant à "bâtir un Canada fort", cette invitation à "l'esprit de camaraderie de NOTRE GRANDE NATION!" Avec de telles attitudes naïves, si ignorantes du Québec actuel, lequel de ces dignitaires peut croire avoir accompli son devoir? On aboutit à de la bêtise sans s'en apercevoir!



L'esprit de Königsberg

par Jean Tétreau

Pour souligner le 175e anniversaire de la mort de Kant, survenue le 12 février 1804, nous présentons ci-après un résumé de sa vie et un aperçu de sa doctrine. Il nous a paru convenable et utile à la fois de rappeler en quelques pages le rôle que cet homme, grâce à son analyse de nos moyens de connaître, a joué dans le renouvellement de la philosophie moderne. Nous n'oublions pas non plus son action sur le développement des idées sociales, action paarrallèle à celle de J.-J. Rousseau, et qu'il exerça en raison de la haute opinion qu'il se faisait non pas forcément de la "nature" humaine, mais de la "personne". Les expressions "personne humaine" et "dignité humaine", si fréquentes chez les kantien, amèneront naturellement le sourire sur les lèvres de nos lecteurs, témoins tout comme nous des excès d'une époque où le recours à la force au détriment de la justice est chose courante. Après avoir déboulonné et renversé comme des idoles toutes les valeurs, ne semble-t-il pas que notre génération s'emploie maintenant à les anéantir? Y compris, bien entendu, la raison et la moralité qui, dans l'optique kantienne, entretiennent l'une avec l'autre des rapports de mère à fille.

Influence de Voltaire

Chacun sait que Voltaire a dominé de son esprit presque tout le XVIII^e siècle. Entre la fin de la Régence et la Révolution, ou, si l'on préfère, pendant les règnes de Louis XV et de Frédéric II, sa personnalité s'imposa progressivement à l'Europe mondaine, littéraire et savante. Son influence s'exerça dans maint pays, tant à la cour de George I^{er} qu'à celle de la Grande Catherine (autant dire de l'Atlantique à l'Oural), et dans la suite jusqu'au Canada comme l'a établi un de nos historiens, M. Marcel Trudel. Il s'illustra en poésie, en histoire, dans le conte et le roman philosophique, et il rajeunit le théâtre par des nouveautés dont la plus utile est d'avoir libéré les comédiens en chassant de la scène les importuns qui jusque-là l'occupaient, s'y promenant et bavardant comme à la foire. Pour la représentation de *Sémiramis*, par exemple, il fit lui-même en sorte de débarrasser la scène des spectateurs qui l'encombraient. Les hommes de théâtre souhaitaient depuis longtemps déloger les fâcheux et rendre les planches aux seuls comédiens. Voltaire y parvint; c'est un mérite qu'il partage avec Louis-Félicité de Brancas, comte de Lauraguais.

Son intense activité fut bien à l'image de son talent protéiforme. Il fut l'homme d'affaires, financier, horticulteur, architecte, diplomate; on a même prétendu qu'il fut "agent double", mais pour le compte de quelles puissances? C'est ce que nous ne savons pas. Car si nous le savions, justement, il faudrait en conclure qu'il fut un médiocre espion. Conseiller des princes en matière littéraire et en d'autres domaines, arbitre du goût, il fut surtout, à l'égal de Swift, un polémiste impitoyable, un redresseur de torts doué d'infiniment d'esprit, l'âme dirigeante de l'affaire Calas et de quelques autres non moins retentissantes. Il fut dans toute la force du terme ce que depuis Sartre on appelle un écrivain engagé.

Nul n'ignore d'ailleurs qu'entre autres talents il avait celui de rendre intelligible les questions de physique ou de métaphysique les plus difficiles. Comme il possédait au plus haut point l'art des simplifications élégantes, il mérite bien le titre de meilleur vulgarisateur de son temps. Il excella dans l'exposé des découvertes de

Newton, le seul homme peut-être qu'il admira sans réserve. Il fut enfin, pour tout dire, l'intellectuel à la fois le plus brillant et le plus redoutable (pour l'avenir de l'ancien régime) de ce groupe appelé *les philosophes*, dont la principale occupation fut de concilier la sagesse avec le plaisir et même de les réconcilier dans des soupers intimes, dans les intrigues de la galanterie ou les chances du jeu, tout en agitant des idées nouvelles qui n'étaient pas toujours les leurs. Il est vrai qu'en ce temps-là les idées étaient encore à tout le monde. On aurait craint de se couvrir de ridicule en y introduisant la notion de propriété.

Arrive Kant

Voltaire avait à peine trente ans, il était donc loin d'avoir légué son nom à son siècle, bien qu'il eût déjà réussi à faire parler de lui passablement, quand le 22 avril 1724 naquit à six cents lieues de Paris, dans l'ancienne ville hanséatique de Königsberg, sur la Baltique, le quatrième enfant d'une famille qui en compterait neuf⁵. On le prénomma Emmanuel, fils de Jean-Georges Kant, modeste sellier, d'origine écossaise apparemment, et d'Anna-Régina Reuter, femme vertueuse et sans fausse dévotion, il allait être élevé comme son frère et ses sœurs dans cet humble milieu d'artisans pénétré de foi piétiste.

Espèce de réforme après la Réforme, le piétisme dominait alors en Prusse, l'emportant sur les autres sectes par l'intensité de la vie intérieure. Le but des piétistes était l'amélioration de la conduite personnelle par la méditation de l'Écriture. Kant finira par abandonner cette *foi d'Église* au profit d'une religion naturelle, *rationaliste*, dont il se fit l'apôtre dans le dernier de ses principaux ouvrages; mais toute sa vie il gardera de son éducation religieuse cet esprit de rigueur qui caractérisera ses habitudes, sa conduite et sa pensée.

Jean-Georges et Anna perdirent quatre de leurs enfants en bas âge. La mortalité infantile était alors la plaie de l'humanité et le restera jusqu'en 1928, année où la mise au point de vaccins contre des maladies infec-

(1) Onze, d'après certains biographes.

tieuses telles que le croup et la diphtérie mit un frein à leurs ravages. Dans la famille Kant, trois filles et deux garçons survécurent. Deux des sœurs d'Emmanuel se marièrent. Son frère alla comme pasteur s'établir en Lettonie, pays qui fait partie de l'Union soviétique depuis 1945, tout comme la ville de Königsberg, aujourd'hui Kaliningrad.

Dotée d'une université en 1544. Königsberg fut la résidence des ducs de Prusse durant le XVI^e siècle et les débuts du XVII^e. Elle devint plus tard, après la mort de Kant, un des principaux centres européens d'activité contre les entreprises de Napoléon. Les Allemands la fortifièrent pendant les guerres de 1914 et de 1939. Il n'est donc pas étonnant que l'armée de Tcherniakhovski l'ait partiellement détruite et l'ait occupée en janvier 1945. Sa situation stratégique, sur le golfe de la Vistule, lui réservait le sort de Leningrad et de Sébastopol.

Kant fut toujours très attaché à sa ville natale. Par son caractère cosmopolite, Königsberg était à ses yeux l'endroit du monde le plus propre à satisfaire un observateur des mœurs urbaines et des relations que des gens de divers pays, de races différentes, peuvent entretenir quand ils vivent ensemble à l'étranger.

Ses études

Il avait huit ans au commencement de ses études classiques, sa mère l'ayant fait entrer au collège Frédéric en 1732. Ce gymnase dont le directeur, Franz-Albert Schultz, était un ami de la famille, était sans doute renommé pour ses cours de latin. Car si l'enfant y apprit les éléments des mathématiques et les règles de la grammaire allemande, il y fit surtout de fortes études latines. Adolescent, il maîtrisait déjà le latin, toujours en usage en théologie, en philosophie et dans quelques sciences profanes. Que la langue de Cicéron n'eût plus eu de secrets pour lui quand il quitta le gymnase à seize ans, ce serait peut-être beaucoup dire; chose certaine, il la pratiqua dans la suite au point de la posséder, comme on le constate à la lecture d'un ouvrage publié en 1755 sur les premiers principes métaphysiques, et comme on peut en juger mieux encore par la célèbre dissertation de 1770

(*De mundi sensibilis atque intelligibilis forma et principiis*), petit livre où il définit clairement les notions de temps et d'espace et dans lequel il n'est pas interdit de voir une lointaine introduction à la *Critique de la raison pure*.

L'instruction qu'il a reçue durant huit ans au collège Frédéric lui permet de s'inscrire à l'Université en 1740. Comment pouvait-on entrer si jeune dans une maison d'enseignement supérieur? C'est que le programme des *humanités* était moins chargé que ne le sont les cours actuels. Comme il comportait moins de matières, le temps consacré à chacune était plus long, si bien que la formation d'un collégien, en 1740, quoique moins étendue que celle d'un élève fréquentant aujourd'hui un de nos collèges d'enseignement général et professionnel, avait toutes les chances d'être solide. Aussi le jeune Kant ne fut-il pas, comme bien l'on pense, au terme de ses études classiques, le seul potache capable de lire Tacite dans le texte, ni le seul à pouvoir résoudre rapidement des équations du second degré.

À l'Université, il eut pour maître de philosophie Martin Knutzen, disciple de Christian von Wolff, qui avait répandu la doctrine de Leibniz en Allemagne au cours d'une carrière marquée par l'exil. Un an avant la naissance de Kant, le roi Frédéric-Guillaume avait banni Wolff, à la suite des démêlés de ce dernier avec les piétistes de l'Université de Halle. Frédéric II, monarque libéral, despote éclairé, réhabilita en quelque sorte l'exilé, qui rentra dans son pays, où son système rationaliste inspira l'enseignement philosophique officiel.

Sous la direction de Knutzen, notre étudiant de seize ans s'initie donc à la logique et à la métaphysique wolffiennes, et aussi aux lois de Newton, fondements d'une nouvelle interprétation de la nature. Il avait trois ans plus tôt perdu sa mère, décédée en 1737. Anna Reuter n'eut pas la joie de voir ses fils terminer leurs études. Ses filles la remplacèrent pour les soins domestiques auprès de Jean-Georges, qui continua d'exercer son métier afin de subvenir aux besoins d'une famille encore jeune. Il devait survivre neuf ans à sa femme.

Quand son père mourut, en 1746, Emmanuel, se trouvant sans ressources, choisit un état qui lui donnerait quelquefois du loisir et lui permettrait par conséquent la poursuite de ses premiers travaux: il se fit précepteur. Il présenta cette même année à la Faculté de philosophie un travail intitulé *Pensées sur la véritable estimation des forces vives et examen des preuves de Leibniz et autres mécaniciens dans cette controverse*. Ce qu'on retiendra de cet essai, c'est que l'auteur s'y montre original, déjà capable d'exprimer des vues personnelles.

Le préceptorat fut au XVIII^e siècle le gagne-pain de plus d'un philosophe. Kant assumera jusqu'en 1755 ces fonctions de maître particulier de jeunes gens de la noblesse et de la grande bourgeoisie prussienne. Il eut des emplois dans les environs de Königsberg. Victor Delbos situe vers ces années-là ce que l'on pourrait considérer, non sans exagération, comme la vie mondaine d'Emmanuel Kant. Vers 1750, le précepteur fréquente en effet le salon de la comtesse de Keyserling, femme d'esprit qui reçoit chez elle les artistes et les savants. Il y fait peut-être la rencontre d'un futur philosophe, Johann Hamann, de huit ans son cadet, dont les travaux en philosophie influenceront ceux de Johann Gottfried Herder, un des promoteurs du *Sturm und Drang*, et même la pensée de Goethe. Hamann fut surnommé le *mage du Nord*.

Si la nature avait comblé Emmanuel sous le rapport de l'intelligence, elle ne l'avait pas gâté au physique. Il avait la taille petite et le buste si peu développé qu'il souffrait d'oppression, affirmait-il lui-même. En revanche, sa figure agréable, sous un large front, attirait le regard par la beauté des yeux, qui étaient bleus. Quoique sa constitution plutôt débile l'exposât à la maladie et à toutes sortes de petits ennuis physiques, il avait acquis très tôt un empire certain sur son corps.

De cette maîtrise de soi résultait une remarquable égalité d'humeur. De la sérénité aussi, parfois même une gaîté qui ne refusait pas la plaisanterie. Les documents sur sa jeunesse et en particulier sur son enseignement comme précepteur n'abondent malheureusement pas;

cependant, tout porte à croire que l'on recherchait sa compagnie et son amitié, car il était extrêmement sociable. "Alors que je ressentais de l'oppression dans ma poitrine, a-t-il écrit dans ses notes autobiographiques, la joie et la sérénité régnaient dans ma tête et se communiquaient aussi en société."

Son existence n'en demeurait pas moins obscure et besogneuse. À part ses apparitions chez la comtesse, où les grands personnages de passage en Prusse le prenaient probablement pour un valet sans livrée, il menait une vie retirée, employant ses veilles à réfléchir longuement sur les grands problèmes de la physique et plus particulièrement sur ceux de l'astronomie. Il vécut de cette façon jusqu'à son retour définitif à Königsberg, en 1755.

Ses premières œuvres à 31 ans

Cette année-là fut pour Kant une des plus prospères au point de vue intellectuel. Ce fut en 1755, en effet, qu'il termina trois ouvrages, dont sa thèse en latin, déjà signalée, sur les principes de la connaissance métaphysique. Ce travail lui valut, de la part de ses anciens maîtres, un certificat l'autorisant à inaugurer à l'Université un cours libre en qualité de privat-docent. Comme les auditeurs payaient pour assister à ses leçons, il pouvait compter désormais sur un revenu assuré. Les deux autres volumes achevés en 1755 sont *Quelques méditations sur le feu* (également en latin) et le traité intitulé *Allgemeine Naturgeschichte und Theorie des Himmels* (*Histoire universelle de la nature et théorie du ciel*), livre qui est parmi les plus importants de la cosmologie moderne. Dans cette théorie cosmologique (en réalité, c'est une cosmogonie), l'auteur exprime évidemment son admiration pour le génie de Newton, il se réjouit du progrès que les découvertes du savant anglais ont fait faire à la physique; puis, sans mettre en doute l'intervention divine qui rend possible le jeu des lois de la gravitation, et par suite la conservation de l'Univers, il discute l'interprétation newtonienne des faits en y substituant la sienne, essentiellement rationaliste.

Encore plus audacieux en astronomie qu'en théologie, Kant propose dans son traité sa propre con-

ception du monde physique, conception qui va beaucoup plus loin que son hypothèse sur la formation du système solaire. De fait, il imagine l'existence, au-delà de notre galaxie, au-delà de la Voie lactée, d'autres galaxies qui peupleraient l'espace; il prévoit, en somme, avec une avance de cent quatre-vingt cinq ans sur la science de son temps, une découverte qui sera due aux travaux d'Edwin Hubble et aux recherches d'autres astronomes de notre siècle. "Une voie lactée d'univers", a-t-il écrit pour se représenter le cosmos: vision prodigieuse, qui longtemps attendra sa vérification expérimentale. Quant à la cosmogonie kantienne proprement dite, quarante ans plus tard Laplace donnera une explication de l'origine du système solaire, différente de celle de Kant sur plusieurs points, contrairement à la croyance générale qui tantôt assimile la seconde théorie à la première, tantôt la présente comme si elle en était issue.

Newton ne fut pas le seul à orienter en quelque sorte l'esprit de Kant vers la représentation d'un espace illimité, contenant une multitude d'*univers* en mouvement. Avant d'énumérer sommairement les "sources" du traité, précisons davantage la pensée kantienne au sujet de ces "univers-îles". Il ne s'agissait pas pour le jeune professeur de philosophie de démontrer la possibilité qu'il existât d'autres systèmes solaires plus ou moins semblables au nôtre. Il ne se contentait pas de concevoir des "mondes" évoluant dans les constellations (l'idée de leur pluralité était dans l'air depuis longtemps; cependant, malgré tout l'intérêt qu'elle suscitait chez les scientifiques, elle ne changeait pas essentiellement l'ordre des choses, ne modifiait pas la "structure de l'Univers" telle que Fontenelle, par exemple, pouvait se la figurer en 1686).

L'audace de Kant consistait en réalité, au milieu du XVIII^e siècle, à voir le cosmos à peu près dans l'état où les grands télescopes américains et l'analyse spectrale nous le feraient découvrir après 1930. Parmi les sources de la *Théorie du ciel*, il faut citer, chez les anciens, les travaux de Lucrèce, chez les modernes ceux de Maupertuis, et signaler le compte rendu d'un article de Thomas Wright de Durham publié dans une revue de Hambourg tout au

début de 1751. Compatriote de Newton et mathématicien, Wright était pour ainsi dire un spécialiste de la Voie lactée. Ses observations et ses réflexions ne sont certes pas étrangères à l'éclosion, dans le cerveau de Kant, de l'idée véritablement géniale qui nous permet aujourd'hui d'associer son nom à l'histoire de l'astronomie.

Il ne faut pas moins d'imagination pour expliquer l'Univers ou l'homme que pour créer ces autres univers qui s'appellent *l'Énéide*, *Hamlet* ou *le Père Goriot*. Dans l'un et l'autre cas, l'esprit doit se représenter la réalité de façon à se la rendre familière jusqu'en ses nuances et faire preuve, alors, d'une extraordinaire puissance d'analyse ainsi que d'un égal pouvoir de synthèse. Arrivé à ces sommets, solitaire, hors de la norme, il ne se mesure plus qu'à l'étendue et à la profondeur de ses visions.

La publication de son "système du monde" causa du souci au philosophe. L'éditeur qui devait se charger de l'affaire, F. Petersen, reçut la visite d'un huissier qui fit saisir tous les bouquins de la boutique, y compris les exemplaires de *Allgemeine Naturgeschichte*. La faillite de son éditeur obligea Kant à prendre de nouvelles dispositions. Le traité ne parut qu'avec un retard considérable. De toute manière, il ne semble pas que le livre ait tellement bien "marché", même si en 1754 l'auteur avait attiré sur lui l'attention des lecteurs éclairés en publiant un brillant article sur les modifications que la Terre aurait subies dans son mouvement de rotation depuis son origine. Le privat-docent continua donc modestement à donner ses cours. Il publiait à l'occasion ou des articles ou de courts traités sur des questions de science et de philosophie. Il avait assez longuement exposé, dans sa cosmogonie, les thèmes du temps et de l'espace; il l'avait fait évidemment en physicien plus qu'en philosophe, non sans se douter de l'importance de ces deux notions connexes pour la compréhension du processus de la connaissance. On sait quel développement il allait donner à ces deux thèmes majeurs.

De l'astronomie à la philosophie

Par leurs nouveautés qui annonçaient, comme nous l'avons mentionné, quelques-unes des grandes

découvertes astronomiques de notre temps, les travaux de Kant sur la cosmologie auraient suffi amplement à lui faire une réputation de savant comparable à celle des physiciens les plus célèbres. Sa renommée de philosophe l'emporta néanmoins au point d'éclipser les autres aspects de sa personnalité, parce qu'après 1750 il importait davantage d'établir rationnellement les conditions dans lesquelles le savoir humain pouvait légitimement s'exercer, que d'imaginer l'existence de planètes au-delà de Saturne ou même d'entrevoir la présence, dans l'Univers, d'un nombre incalculable de galaxies semblables à la Voie lactée.

On sentait en effet depuis un certain temps, non pas vaguement du reste mais avec de plus en plus de netteté, le besoin de mettre de l'ordre dans les sciences, alors menacées de confusion par l'accumulation rapide des connaissances dans tous les domaines. J.-J. Rousseau avait répondu par la négative à la question de savoir si les sciences et les techniques avaient contribué au progrès de l'humanité. Sa réponse, beaucoup plus littéraire que philosophique, n'était, bien sûr, qu'un paradoxe. Il n'empêche que l'on s'interrogeait déjà sérieusement sur la portée sociale de la science.

De là à faire peser un doute sur sa valeur, il n'y avait que le temps de formuler cette interrogation: Que savez-vous vraiment? Ou, plus précisément encore: Que *pouvons-nous* savoir? Les conditions de la possibilité de l'expérience d'une part et d'autre part les moyens de la connaissance *a priori* sont contenus implicitement dans cette question; il s'agissait de les en dégager, de les définir, bref de poser le problème de la certitude en matière de philosophie et de science. Ce problème impliquait une autre question: jusqu'où l'esprit humain peut-il aller dans l'interprétation du réel? — donc la question des limites de notre raison.

Dans l'*Allgemeine Naturgeschichte*, Kant sent obscurément ces frontières entre l'esprit et la réalité; d'ailleurs les sent-il peut-être moins obscurément qu'on pourrait le croire à première vue. En effet, il est permis d'affirmer que les "antinomies de la raison pure", qui

seront exposées dans la première *Critique*, proviennent en partie des réflexions qu'il a faites dans son traité du ciel à la fois sur l'éternité et l'infinitude du cosmos, comme sur la création et la destruction continuelles des mondes qui le composent. Au septième chapitre, intitulé *La création selon toute l'étendue de son infinitude dans l'espace et le temps*, il écrit: "Je ne suis pas si sûr des conséquences de ma théorie, que je ne sois disposé à reconnaître que la supposition de l'expansion successive de la création à travers les créations infinies de l'espace qui en contient la matière, ne peut entièrement échapper au reproche d'être indémontrable."

Parallèle Voltaire-Kant

En superposant tout d'abord la figure de Voltaire à ce portrait de Kant, nous n'avons voulu que montrer la différence entre un homme qui, possédant presque tous les talents, eut souvent du génie, et un homme de génie auquel il a manqué certains talents, comme celui de se pousser dans le monde. Tandis que très jeune l'un s'efforce de répandre partout le bruit de son nom, multiplie les démarches et les œuvres, ainsi que le nombre de ses correspondants, manifestant une énergie surhumaine et la volonté d'arriver à tout prix, l'autre fait lentement son chemin dans une carrière de pédagogue, dont il gravit un à un les échelons: il enseignera pendant une vingtaine d'années au moins, avant que les milieux universitaires de Halle, de Berlin, de Pétersbourg et de Vienne ne reconnaissent officiellement l'étendue de son savoir et la profondeur de ses intuitions.

L'un, en rébellion continue contre l'ordre établi, ne manque jamais une occasion de critiquer les pouvoirs publics et le clergé, de signaler les abus, de dénoncer les coupables, de fustiger la bêtise en ridiculisant les sots partout où ils se trouvent et si haut perchés qu'ils soient; loin de se révolter, l'autre demeure respectueux des lois, des institutions, des traditions, et travaille en silence à l'édifice qui sera son système.

Toujours mécontent du train où vont les choses, comme il l'est de son sort, même en qualité d'historiographe du roi, Voltaire proteste sans cesse,

conteste tout, et c'est en souriant qu'il poursuit avec d'autres, — car il n'est pas le seul actionnaire de cette vaste entreprise, — la démolition d'une société millénaire. Kant, pour sa part, semble avoir compris très tôt que les grandes révolutions scientifiques, politiques ou morales, ont été souvent inspirées par des gens qui avaient la révolte personnelle en horreur, pour la simple raison qu'elle les eût empêchés de travailler en paix à transformer le monde.

Il est probable que Voltaire a lu saint Thomas, quoique à son corps défendant. Mais on n'est pas sûr qu'il ait lu Kant. On est certain, en revanche, que Kant connaissait Voltaire, du moins de nom, puisqu'il en parle en ces termes, à propos de la finalité: "Tâchons de ne pas nous attirer à bon droit les moqueries d'un Voltaire, qui dit en raillant: Voyez un peu, nous avons un nez, c'est assurément pour y pouvoir poser des besicles¹."

Ces deux hommes, Voltaire et Kant, radicalement différents, auront donc exprimé chacun à sa manière l'esprit de leur siècle. Le premier contribua fort activement à la formation de cet esprit critique et en exploita le côté satirique et frondeur; le second, après avoir compris la nécessité d'un nouvel ordre de choses dans le domaine de la pensée, appliqua son sens critique, d'une part à la destruction des faux cultes engendrés par le dogmatisme, et d'autre part à la reconstruction de la science sur des fondements plus solides. En définitive, la seule chose que ces deux puissants cerveaux avaient en commun fut leur admiration pour Newton.

Jusqu'à la publication de la *Critique de la raison pure*, dont la première édition parut en 1781, on parla peu de Kant malgré l'enthousiasme que ses cours suscitaient chez les étudiants. Il ne cherchait pas à se rendre célèbre. S'il se singularisait, c'était par une vie trop tranquille, persuadé comme il l'était que la quiétude est une condition nécessaire à l'aboutissement du travail intellectuel. De santé fragile, il était comme avare de son énergie. Il ne la dépensait jamais en vain; et, pour l'employer toujours à

(1) *L'Unique fondement possible d'une démonstration de l'existence de Dieu*, trad. Paul Festugière, Librairie philosophique J. Vrin, 1972.

bon escient, il avait réglé sa vie comme on règle un appareil de haute précision. Henri Heine et d'autres ont ironisé sur ses habitudes qui faisaient de lui presque un robot. À la vérité, son régime différait peu de celui d'un moine.

Son régime de vie

Il se levait à l'aube, prenait du thé, fumait sa pipe, puis il allait donner son cours, qui commençait très tôt et se terminait vers 11 heures. Il se consacrait alors à ses travaux personnels. À 12 h 45, il buvait un verre de vin de Hongrie et se mettait à table, Le déjeuner pouvait être long, si l'on songe que depuis son lever il n'avait pris que du thé et du vin.

De 15 heures à 16 heures, il se promenait dans l'allée des tilleuls, appelée "allée des philosophes". il en parcourait seize fois la longueur avant de rentrer chez lui. Le mauvais temps ne l'empêchait pas de faire sa promenade quotidienne. Quand il pleuvait, Lampe, son domestique, portait le parapluie. De retour à la maison, le philosophe lisait les journaux et passait dans son cabinet de travail, où il entretenait, l'automne et l'hiver, une température de 15°C (59°F). Le soir, il recevait souvent à dîner des commerçants ou des artisans, ses vrais amis. On ne voyait jamais de savants à sa table. Il se couchait à 22 h 15 dans une chambre qui n'était jamais chauffée et dont on n'ouvrait jamais les fenêtres.

On a coutume de dire que les gens agissent comme ils pensent. Il y a tellement plus de logique, en apparence, à agir comme l'on pense, que l'inverse semble presque méprisable, peu digne de la nature humaine. Et pourtant c'est l'inverse qui est vrai: nous pensons comme nous agissons, de fait nous finissons par penser comme nous avons agi. Chacun de nous, instruit par l'expérience, c'est-à-dire par la somme de ses erreurs, rectifie, modifie ses opinions ou ses idées suivant le résultat de ses actes. Ainsi la pensée d'un homme ordinaire est-elle habituellement le reflet de sa vie.

Chez Kant, on observe le contraire: c'est la vie réglée, ordonnée, qui est le reflet d'une pensée méthodique et rigoureuse.

Contrairement à la croyance populaire, qui ne dépasse guère ici le préjugé, la plupart des grands philosophes ont mené une vie aventureuse, risquant parfois leur tête à cause de leur comportement autant que pour leurs idées. Platon tremble auprès de Denys. Forcé à la flatterie perpétuelle, Sénèque vomit de dégoût contre lui-même à la cour de Néron. Bacon de Verulam est amené à réfléchir à ses actes dans un donjon de la Tour de Londres. Descartes, soldat de métier, médite sur son système d'un bivouac à l'autre, publie clandestinement et évite les polémiques. Spinoza apprend à ses dépens ce qu'il en coûte de se mêler de politique quand on manque de coffre. Kant échappe à ces vicissitudes. Pas tout à fait, il est vrai. Car il lui a fallu, ainsi que nous le verrons, ruser avec la censure. Dans l'ensemble, toutefois, sa vie fut sans aspérités comparée à celle de ses devanciers. Chez lui, c'est l'esprit seul qui est aventureux.

L'approche de la connaissance

En juin 1763 paraît à Königsberg, chez Kanter, un opuscule d'à peine cent pages sur le principe de contradiction et sous le titre: *Essai pour introduire en philosophie le concept de grandeur négative*. Ce petit volume contient, méthodiquement exposées, des réflexions sur les aspects positifs et négatifs de jugements de divers ordres. Ce n'est pas encore la *Critique du jugement*, qui aura d'ailleurs un tout autre objet. Dans son essai sur le concept de grandeur négative, Kant introduit des nuances là où personne ne s'était avisé d'en mettre. Il incorpore à la logique des notions qui permettront d'exploiter au maximum ses ressources formelles. Il y a des contraires, souligne-t-il, qui sont également positifs, et qui peuvent finalement s'additionner.

Hegel, on le sait, ira jusqu'à l'identification des contraires, éventualité que Kant a donc prévue d'une certaine manière dans son *Essai*, qui prouve à d'autres égards la cohérence de sa pensée. Il y déclare, par exemple, qu'ayant "médité sur la nature de notre connaissance en considération de nos jugements", il proposera un jour un système plus complet de ces jugements. La cohérence est un des aspects les plus remarquables de sa pensée.

Les questions qu'il soulève, quel qu'en soit l'ordre, se développent d'un livre à l'autre jusqu'à leur solution.

L' "identité des contraires" n'est pas la seule chose qu'il aura prévue. Il exprime des idées originales pour son temps dans plus d'une sphère. Il est moderne au possible. Il l'est d'abord par son esprit critique (ne vaudrait-il pas mieux dire par son esprit d'analyse?); puis, par sa conception de l'histoire, qui n'exclut pas certaines techniques dont on ne s'est avisé que beaucoup plus tard; ainsi a-t-il prévu la "prospective" (cf. *le Conflit des facultés*).

Il envisage une évolution sociale vers une extension de la démographie. Il reconnaît comme facteur de progrès social le droit à l'information: "L'interdiction de la publicité empêche le progrès du peuple." Partisan d'une constitution républicaine, qui selon lui favorise naturellement la paix, il admet le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et croit que l'humanité, en général, est encline à l'admettre de toute façon. Son optimisme demeure toutefois modéré en ce qui concerne la moralité de l'homme dans l'avenir (cf. *le Conflit des facultés*); à ce propos, nous n'oserions pas aujourd'hui lui donner tort.

L'originalité de Kant en philosophie ne lui vient pas, comme chez Rousseau, comme chez Nietzsche, de la volonté manifeste d'inverser les rapports de force entre la société et l'individu; l'intérêt de sa pensée, aux yeux de l'histoire, ne réside pas dans le désir de substituer aux principes de l'ordre social et politique une échelle de valeurs dont l'adoption entraînerait une révolution dans les consciences et les institutions.

Ce qui fait l'originalité de Kant, c'est qu'il a su définir nettement les données d'un problème vieux comme la pensée philosophique: l'incompatibilité de l'esprit et de la matière considérés dans leurs relations néanmoins évidentes au sein des mécanismes si complexes de la connaissance. Le problème consiste à savoir comment *l'esprit s'insère dans la matière*, aurait dit Bergson. Or il est insoluble.

Le problème essentiel

Ce n'est pas que l'on conteste l'union de l'esprit et de la matière dans le cerveau humain. On ne saurait du reste contester ce fait, puisqu'on le constate; on l'admet donc. Mais la fusion elle-même demeure incompréhensible: comment des objets ayant de l'étendue peuvent-ils bien être connus par l'âme, dont la nature est immatérielle, même si l'on fait intervenir entre elle et eux le pouvoir de l'imagination (qui ne saurait produire que des images matérielles)?

Pour expliquer ce mystérieux processus. Malebranche avait inventé l'ingénieuse théorie de la "vision en Dieu". Notre intelligence, affirmait-il, incapable en raison de sa nature de créer des représentations matérielles, saisit les choses à travers l'intelligence divine. À la bonne heure! Malheureusement, "le concept spinosiste suivant lequel le philosophe voit les choses en Dieu est chimérique"¹.

Il serait par trop sommaire et même faux de ramener tout le problème de la connaissance à la seule différence entre la matière et l'esprit. Bien qu'il s'agisse ici d'une différence de nature et qu'elle soit incontestablement la source des difficultés que les philosophes ont toujours rencontrées dans leurs tentatives de rendre compte de l'adéquation (ou de l'inadéquation) des rapports de l'entendement avec le réel, il reste que la donnée fondamentale du problème est précisément l'ensemble de ces rapports.

En outre, pour comprendre la théorie kantienne de la connaissance, il importe de bien saisir le sens que Kant donne aux mots "réels", "réalité", "diversité" et autres du même genre. Le réel n'est pas pour lui la même chose que pour un philosophe scolastique ou pour un empiriste. Par exemple, le thomisme (comme l'aristotélisme dont il procède) démontre jusqu'à un certain point que l'intelligence est capable, grâce aux sens qui lui livrent le contenu de l'expérience, de connaître suffisamment le monde extérieur pour prononcer sur sa nature même.

(1) *Opus postumum*, trad. J. Gibelin, p. 11.

Or, d'après Kant, tout ce que nous pouvons connaître vraiment, — connaître avec certitude, — ce sont les objets de l'expérience, car ils nous sont donnés dans le temps et l'espace, hors desquels il ne saurait y avoir de certitude absolue. Et pourquoi n'y aurait-il pas de certitude en dehors du temps et de l'espace? Parce que le temps et l'espace sont d'abord des *formes a priori* de notre sensibilité, faculté des intuitions, qui ne sont que sensibles et jamais intellectuelles. Ainsi la sensibilité nous permettra-t-elle de saisir uniquement l'aspect extérieur sous lequel les choses se présentent à nous. Il s'ensuit que les choses ne peuvent être connues en elles-mêmes, mais seulement en tant que *phénomènes*. La science certaine se limitera donc au seul domaine de l'expérience, qui est celui des phénomènes.

Que la certitude résultant de l'existence des faits et de leur constatation appartienne à l'expérience, cela semblera tautologique; et pourtant il conviendrait de nuancer nos affirmations à cet égard, de manière à les rendre le plus possible conformes à la pensée kantienne, fort nuancée à la vérité puisqu'on a trouvé dans les papiers du philosophe cette phrase: "L'expérience, comme preuve de la vérité de jugements empiriques, n'est jamais plus qu'une *approximation* asymptotique de la totalité des perceptions possibles qui la constituent. Ce n'est jamais une *certitude*!"

Quel sera, dans ces conditions, le rôle de l'intelligence et de la raison? L'intelligence ou entendement *pense* le monde à travers ses concepts et l'ordonne suivant ses catégories, mais, ce faisant, dépend du contenu de la sensibilité, qui *n'est pas de même nature* que les facultés intellectuelles; aussi ne peut-il y avoir d'accord parfait entre l'entendement et la sensibilité. Il faudrait, pour réaliser cet accord, que l'entendement eût des intuitions qui lui fussent propres. Comme il n'en a pas, il se borne à penser le monde, c'est-à-dire le monde des choses en soi ou *noumènes*. Seulement, penser n'est pas nécessairement connaître; penser, c'est tout au plus

(1) *Opus postumum*, trad. J. Gibelin, Librairie philosophique J. Varin. Paris, 1950, p. 28.

avoir une idée des choses, et la plupart du temps une idée vague.

La faculté qui fournit les idées est la raison, que Kant place au sommet de nos moyens de nous représenter le réel, non pas toutefois parce qu'elle serait constitutive de la connaissance: non, pas plus que l'entendement la raison n'est douée d'intuition; si on la situe au premier rang du processus psychologique, c'est qu'elle joue le rôle de régulatrice de la connaissance, de législatrice suprême en proposant à l'homme un idéal, un modèle de pensée et d'action qu'elle tire de ses trois idées: Dieu, l'immortalité de l'âme, la liberté. Ces idées sont en effet le propre de la raison, du moins dans l'esprit de Kant.

Et si, en théorie, on ne peut prouver de façon absolue l'existence de Dieu, de l'âme ou de la liberté, on peut en démontrer la nécessité en pratique, autrement dit en morale, où la loi à laquelle il faut obéir, et qui n'est pas conditionnée par le temps et l'espace, *suppose* un législateur nécessaire, souverain et éternel.

Le cœur de sa pensée

Il nous est impossible d'entrer ici dans les détails du système de Kant. Contentons-nous de rappeler que pour ce philosophe il y a d'un côté le champ de l'expérience, donc le monde tel qu'il nous apparaît, et de l'autre l'esprit humain, qui loin d'être, comme le croient les empiristes et les matérialistes, une cire molle sur laquelle se gravent les résultats de l'expérience, contient au contraire, antérieurement à toute expérience, des structures qui donnent leur *forme* à nos connaissances, dont la *matière* seule vient du dehors.

De cette manière, il semble presque naturel de voir dans le système kantien un essai de conciliation de l'innéisme et de l'empirisme; on ne peut s'empêcher, d'autre part, d'y constater que l'esprit humain met beaucoup de sien dans son appréhension ou sa représentation de la réalité. Une explication apparemment juste et à la fois concise, du fonctionnement des mécanismes cognitifs, est celle que Valéry nous donne dans ses *Cahiers*: "Ce

que nous *recevons* des sens, y soutient-il, ce n'est pas le "monde extérieur" — c'est de quoi nous *faire* un monde extérieur¹." Kant n'a-t-il pas écrit dans l'*Opus postumum*, au sujet de la totalité des objets sensibles et de l'idée de Dieu: "Nous créons par nous-mêmes subjectivement les objets conçus"?

Valéry n'aimait pas les philosophes. Il leur reproche sans cesse l'emploi de mots à son sens trop vagues, comme les mots "cause", "âme", "Dieu", etc. Dans une critique virulente qui comprend environ trois cents pages des *Cahiers*, il épargne Descartes mais il attaque plusieurs autres philosophes et en particulier Kant: "cet étourdi de Kant", écrit-il sans broncher. Si Pascal fut en un sens la bête noire de Monsieur Teste, on peut penser que Kant fut sa tête de turc. Quoi qu'il en soit, se moquer des philosophes et de la philosophie comme il l'a fait (300 pages, c'est une somme) ne serait-ce pas *vraiment* philosopher?

Les historiens de la philosophie ont répété trop souvent que Kant avait réglé son compte à la métaphysique. Il a certainement contribué à l'abandon progressif de la métaphysique traditionnelle, qui se présentant comme la science suprême. Il n'a cependant pas détruit toute possibilité de métaphysique. "On ne saurait nier la Métaphysique comme disposition naturelle de la raison. Mais les idées de la raison sont simplement régulatrices et non constitutives; elles ne nous font rien connaître, elles orientent seulement notre effort pour connaître et l'empêchent de se satisfaire trop aisément²."

La métaphysique demeurera légitime et on pourra la regarder comme une science si elle s'en tient à l'explication des concepts *a priori* des sciences de la nature.

Il est aussi une autre métaphysique, celle des mœurs, non moins légitime que la précédente, parce qu'elle dispose de tous les éléments *a priori* voulus pour se présenter comme une "science de la conduite". Cette

(1) Gallimard, La Pléiade, p. 1193.

(2) Georges Pascal, *La Pensée de Kant*, Bordas, p. 108.

science reposera sur la notion de devoir, liée au sentiment de la liberté.

Sa morale

Kant construit sa morale à partir de la constatation suivante qui pour lui a la valeur d'un fait: la seule chose que l'on puisse sans réserve tenir pour bonne, c'est une bonne volonté.

Une bonne volonté vaut par elle-même et non par son utilité. Il découle de cette proposition que le désintéressement est le premier principe, sinon le seul, de la morale. Il faut agir par devoir. Uniquement par devoir. Les maximes de nos actions ne doivent procéder que de la volonté, qui n'est autre chose que la raison pure pratique. Quant au devoir, il faut y voir seulement une action accomplie par respect de la loi. Ce n'est pas chez Kant, même s'il a flirté passablement avec la philosophie anglaise, qu'on retrouvera les sources de l'utilitarisme et du pragmatisme contemporains.

Cela étant posé, la volonté n'a plus qu'à se soumettre à la loi, entendez à la forme de la loi, indépendamment de sa matière, toujours trop contingente. Ainsi mes actions devront-elles se conformer à ce qu'il y a d'universel dans la loi, afin que je puisse toujours agir de manière que leurs maximes puissent être érigées en règles valables pour les autres comme pour moi, donc en règles universelles.

La raison fait dériver nos actions des lois, — nous disons la raison et non l'expérience, laquelle est forcément relative et presque toujours mêlée à la coutume. Et c'est lorsque la raison détermine la volonté que celle-ci devient raison pratique ou "faculté d'agir d'après des règles". Dictées par la raison à la volonté, ces règles sont des impératifs, dont le plus général est l'impératif catégorique.

On a beaucoup parlé de l'impératif catégorique, notamment aux époques où l'impérialisme allemand cherchait à dominer l'Europe et le reste du monde. Cette façon de faire de la politique avec une notion de pure

philosophie avait quelque chose de sommaire et de malsain. D'aucuns sont allés jusqu'à prétendre que l'impératif catégorique était une sorte de fascisme intellectuel qui se trahissait par son absolutisme. Que d'absurdités!

En réalité, l'expression la plus parfaite de cet impératif consiste à *considérer la personne humaine comme une fin en soi et non comme un moyen*. Il sera donc bien difficile de trouver une formule qui soit aussi éloignée du fascisme ou de toute autre "idéologie" absolutiste, et en même temps aussi près de l'idéal de la sagesse. Au reste, le fait de regarder la personne humaine toujours comme une fin en soi, c'est affirmer l'immoralité radicale du suicide ou de l'infanticide, par exemple, quels qu'en soient les mobiles, tout comme c'est affirmer l'immoralité du mensonge, des fausses promesses, etc.

La volonté pour Kant, est autonome. La position du philosophe en morale individuelle est donc anti-déterministe. La volonté est selon lui autonome en ce qu'elle s'impose des lois, mais des lois qui ne sauraient dépendre de conditions extérieures ou de moyens qui lui donneraient d'autres déterminations que les siennes propres. Sans cette autonomie, comment oserait-on parler de dignité humaine?

Il est également "autonomiste" en morale sociale, comme le prouve l'accueil enthousiaste qu'il fit aux principes de la Révolution française, qui souhaitait la libération des peuples opprimés, afin qu'ils puissent se gouverner eux-mêmes. Toutefois, il possédait à un trop haut degré le sens de la justice et du droit pour ne pas condamner les excès de cette révolution et les tyrans issus de la Convention et du Comité de salut public, cette bande d'assassins qui terrorisèrent la France et une partie de l'Europe.

La critique de la raison pure

Dans la présentation chronologique des œuvres de Kant, quelquefois même dans leur analyse, la distinction que des historiens ont établie entre celles qui précèdent

la *Critique de la raison pure* et celles qui la suivent, en nommant respectivement ces deux temps *période précritique* et *période critique*, n'a qu'une utilité relative, purement technique; la valeur en est très limitée. C'est si l'on veut un moyen de voir un peu plus clair dans l'énorme quantité de livres, d'opuscules, d'articles de revue et de fragments qui forment l'œuvre du philosophe.

Car bien que Kant fût parfaitement conscient de l'importance de l'analytique transcendantale, de la portée de son criticisme, et qu'il assimilât cette méthode nouvelle à une sorte de révolution copernicienne opérée en métaphysique, la distinction académique entre tout ce qui s'est passé dans son esprit avant 1781 et tout ce qui s'y est passé après, n'exprime nullement à notre avis ce départ, cette prétendue ligne de démarcation entre un "long sommeil dogmatique" et la brusque révélation de la vérité.

Kant eut beau déplorer lui-même ce sommeil et remercier Hume de l'en avoir tiré, ses regards et son sentiment de reconnaissance sont des artifices qui relèvent davantage de la rhétorique que de la philosophie. en tout cas, nous n'en serons pas dupes. Même ébloui, Kant n'était pas homme à tomber de cheval sur le chemin de Damas. Il représenterait plutôt l'anti-mysticisme moderne. Il est l'Anti-Mystique à peu près comme Valéry est l'Anti-Gide.

Il est, avec Descartes et Spinoza, un des rares esprits modernes à nous présenter une doctrine cohérente de bout en bout, sans contradiction majeure. À l'exception de Bergson, dont le système est suffisamment justifié, les successeurs de Kant, adversaires ou disciples, nous proposent des visions du monde entachées de contradictions, qu'ils s'efforcent de résoudre dans des synthèses ultimes assez peu convaincantes.

Jaloux de sa tranquillité, il évita le plus possible de se mêler aux polémiques savantes qui défrayèrent la chronique entre 1788 et 1803, c'est-à-dire lorsque les ténors de l'idéalisme élevèrent la voix. Ce fut presque malgré lui, après qu'un ami l'en eut pressé, qu'il décida

d'intervenir dans la fameuse querelle Jacobi-Mendelssohn. Les circonstances l'amenèrent d'autre part à se mesurer aux pouvoirs publics.

Après le long règne de Frédéric II, une réaction se produisit contre les idées nouvelles et l' "irréligion" des partisans de la Révolution française. Le nouveau roi Frédéric-Guillaume II et ses conseillers décidèrent de rendre à la censure tous ses droits. Les écrits sur la religion firent l'objet d'une surveillance étroite.

Kant s'apprêtait justement à publier la première partie de *La Religion dans les limites de la simple raison*. Il la publia effectivement sans avoir à subir les rigueurs de l'autorité royale, parce qu'on jugea que la matière en était si difficile que les lecteurs moyens n'y verraient que du feu. Mais quand il fut question de faire paraître le reste de l'ouvrage, le philosophe, prudemment, s'adressa à l'Université, qui donna son accord. Le traité, composé de quatre longs articles, fut donc publié.

Malheureusement, cette manœuvre ne fut pas au goût du monarque. Il fit à l'auteur des remontrances sévères et lui interdit, à toutes fins utiles, de se prononcer désormais sur des problèmes religieux. Kant se soumit, tout en se réservant le droit (ce qui n'était pas formel mais implicite dans le texte de sa réponse) d'exprimer publiquement ses idées sur la religion après le règne de Frédéric-Guillaume II. À l'avènement de Frédéric-Guillaume III, Kant, se jugeant libéré de son engagement, aborda dans un autre livre des questions théologiques analogues à celles qu'il avait exposées avant l'intervention du conseil de censure.

Son influence

En tant que système philosophique, le kantisme reste discutable comme l'est n'importe quel autre système se donnant pour un essai d'explication du monde et de l'homme. Néanmoins, en matière de morale individuelle et sociale, la solution kantienne se révèle singulièrement actuelle; et, à ce titre, elle mérite certainement qu'on y réfléchisse, à défaut de pouvoir la retenir tout entière.

Respecter la loi pour l'unique raison qu'elle est la loi paraîtra sans doute *idéaliste* à la plupart des gens. Cette formule n'en fournit pas moins la garantie, sur le plan personnel, d'une conduite honnête, compte tenu de la faiblesse humaine, et dans l'ordre social elle est la sauvegarde de la liberté.

Dans nos démocraties libérales il est de mode, depuis bien des années du reste, non seulement de contester les lois (ce qui dans plusieurs cas est parfaitement légitime), non seulement de les tourner, ce qui est le fait de trop d'individus, mais encore de les violer *collectivement*, sans se soucier le moins du monde que les assemblées délibérantes et les corps constitués, formés généralement d'élus, représentent et expriment, chaque fois qu'ils légifèrent, une volonté devant laquelle tous doivent s'incliner, parce qu'elle est justement, du moins en principe, la volonté de tous. Tout gouvernement démocratiquement élu administre la chose publique non pas uniquement au nom de la majorité qui l'a porté au pouvoir, mais *au nom de toute la population*. Et alors, nous dira-t-on, il n'y a jamais de "mauvaises" lois? Les gouvernements ne se trompent jamais?

Il est peu de lois qui soient radicalement mauvaises. Il en est de vagues, d'insuffisantes, de souverainement déplaisantes, de trop dures ou de trop faibles, toutes susceptibles, heureusement, de modifications. Bien sûr, il y a eu des lois iniques sous Caligula; il y en a eu sous Hitler, sous Staline, comme il y en a toujours dans certains pays gouvernés par des dictateurs qui favorisent une classe au détriment des autres classes.

On ne saurait toutefois, sans causer de graves préjudices à toute la société, s'autoriser de cette situation pour contester les lois et refuser de s'y soumettre; on ne saurait tolérer, sans menacer de l'intérieur les institutions, que tel groupe d'individus viole telle loi parce qu'elle réfrène son égoïsme, contrarie son intérêt, limite sa puissance, bref parce qu'elle le gêne.

Nous pourrions donc tirer aujourd'hui d'utiles leçons de la doctrine kantienne, notamment de sa métaphysique

des mœurs, comme des morales stoïciennes qui en découlent. Il est probable que la "dignité humaine" ne s'en porterait que mieux. Mais peut-être aussi le sort des morales individuelles, sociales et internationales ne dépend-il, en définitive, que de l' "humaine condition"?

En ce 175^e anniversaire de la mort de Kant, souhaitons que cette conclusion hypothétique et, somme toute, pessimiste, soit si provisoire que le monde civilisé n'ait bientôt plus à déplorer les excès de la volonté de puissance, ou ceux du fanatisme dont Voltaire disait: "Les lois sont encore impuissantes contre les accès de rage (...) Ces gens-là (les fanatiques) sont persuadés que l'esprit saint qui les pénètre est au-dessus des lois, que leur enthousiasme est la seule loi qu'ils doivent entendre."

Kant n'est pas philosophe au sens le plus large du mot, il l'est au sens le plus vrai et, osons le dire: le plus précis. Sa conception de l'Univers et de l'homme est totale en ce qu'elle englobe à peu près toutes les parties connaissables de ces objets considérés en eux-mêmes, tout comme dans leurs rapports réciproques et les plus généraux. Depuis Marx, on a singulièrement abusé des termes "philosophie" et "philosophe" en les associant à des disciplines telles que l'économie politique ou la sociologie et à des esprits qui ne se soucient pas plus d'ontologie, que de logique ou de morale.

On a trop souvent appelé philosophes des gens qui étaient en fait ethnologues, anthropologues, linguistes, économistes, démographes, bref tout ce qu'on voudra sauf philosophes. Il s'agissait de spécialistes. Les spécialistes actuels étudient l'homme et son milieu à l'aide de courbes, de diagrammes et d'autres éléments d'informatique. Si l'on avait disposé de ces moyens au XVIII^e siècle, Kant ne les aurait certes pas dédaignés dans l'étude des nombreuses sciences qui retinrent son attention. Mais il n'était justement pas un spécialiste. Et dans son enquête sur l'homme, sur le monde extérieur, sur l'État, la liberté, nos devoirs et nos droits, comme sur l'idée de Dieu et sur celle d'immortalité, son seul outil fut la réflexion.

Nous terminerons ce portrait de Kant par un jugement sur son style. Excepté la *Critique de la raison pure* et l'essai sur *La Religion dans les limites de la simple raison*, dont les phrases longues et compliquées rendent difficile la compréhension de certains chapitres, les ouvrages de Kant se lisent assez bien, en particulier ses courts traités, ses opuscules et ses articles sur des problèmes de logique, de physique et d'anthropologie.

Il ennuerait si ses idées ne s'enchaînaient avec autant de logique. Son esprit établit avec une telle rigueur les rapports entre les objets qu'il examine, que le lecteur, peu à peu séduit par cette harmonie toute cérébrale, s'y prend comme à un jeu. Encore faut-il aimer la philosophie pour aborder cet auteur par ses grandes œuvres que sont les trois *Critiques*. Car, de même qu'à Valéry, de son propre aveu, *il a manqué un Allemand qui aurait achevé ses idées*, il aurait peut-être fallu à Kant un Français pour simplifier parfois les siennes, abrégé ses développements et raccourcir ses phrases.

RÉFÉRENDUM OU PAS: la vraie question

Quand la meute dite fédérale crie au *séparatisme* depuis près de 10 ans, quand les Trudeau, les Pelletier, les Lalonde, Sauvé, Marchand vont répétant que le *séparatisme* briserait le Canada, ils ont cent fois raison, car le Canada sans le Québec ne pourrait subsister comme le patron sans ses serviteurs, ses esclaves.

Cependant faut-il encore savoir qui propose le *séparatisme* et qui offre *souveraineté-association*. Quelqu'un qui offre le mariage n'est pas un divorcé, à moins que les mots et les réalités aient subitement changé de sens. Quelqu'un qui est déjà marié en *communauté de biens* et qui envisage d'utiliser la loi qui lui permet de transformer son association en *séparation de biens*, est-il un séparatiste ou un divorcé? Non il ne fait que changer son contrat d'association pour mieux garantir la souveraineté personnelle. Autrement notre loi civile est un non-sens. Et cette loi a été passée en 1972 à cause des abus entraînés par la *communauté de biens* alors que la *séparation de biens* est censée favoriser l'épanouissement personnel. Évidemment il s'en trouve qui refusent de passer de la *communauté de biens* à la *séparation de biens* parce que n'ayant jamais admis l'égalité à l'intérieur du premier contrat, on redoute de perdre son emprise sur le conjoint. Quand on n'a jamais admis l'égalité, l'association à l'intérieur du pacte fédératif, on préfère le séparatisme, le refus de souveraineté-association et l'on préfère la *séparation totale et définitive*. Mais alors on doit choisir ses mots, ses comparaisons avant de parler. Il faut tout de même mettre les bonnes étiquettes aux bons endroits. Alors la vraie question, devrait dire Mme Jeanne Sauvé devrait être: Préférez-vous le séparatisme fédéral ou la souveraineté-association québécoise?

On pourrait poursuivre le raisonnement à l'infini, recourant selon le besoin aux chiffres, aux énoncés divers. Si le Canada anglais, si l'Ontario prétend qu'il a toujours versé plus au Québec qu'il ne lui était dû, plus qu'il ne versait lui-même en taxes, pourquoi alors ne pas accepter que nous fassions nous-mêmes l'équilibre des taxes payées et des revenus partagés? Ce serait le résultat premier de notre souveraineté. Quant à la libre circulation des biens, des personnes, des richesses naturelles, elle serait encore plus possible avec les associations. Les Québécois seraient alors libres d'aller travailler ailleurs en anglais, comme ça toujours été le cas.

Les richesses naturelles de l'Alberta ne seraient pas plus loin que maintenant, pas plus que les Rocheuses ou les Grands Lacs. Les distances géographiques ne seraient nullement changées. Ni non plus les pouvoirs des diverses provinces sur leurs richesses naturelles. Rien de cela ne serait changé. Mais pour les Québécois ce serait enfin le vrai *Maître chez nous*.

Quand Bill Davis va crier au séparatisme sur les tribunes américaines, il n'est pas plus logique avec lui-même, car il vient de dire d'un même souffle qu'il refuse la souveraineté au Québec parce qu'il lui refuse d'avance et au nom des autres toutes formes d'association. Qui offre quoi? Qui est quoi? Même fédéraliste, qui refuse l'égalité, l'association? Qui maintient les deux solitudes?

Celui qui préconise l'association est un *associationniste*, et le vrai séparatiste est celui qui annonce son refus, donc qui proclame son propre *séparatisme*.



LE CONCEPT DE TRAITRISE

Nous devenons de plus en plus critique des représentants québécois à Ottawa, de leur rôle et de leurs actions.

Un fait est certain: plusieurs ne défendent pas le Québec mais Ottawa et tout ce qu'Ottawa représente, comme la centralisation, la vassalisation du Québec aux intérêts anglo-canadiens et étrangers.

On a soulevé le point suivant: d'après leurs actes et leurs discours, sont-ils Québécois ou Étrangers?

Ces ineffables marionnettes ont répliqué: "Nos ancêtres sont au Québec depuis trois siècles. Nous sommes aussi Québécois que n'importe qui!"

Qu'en est-il de ce discours? Quelle est sa part de vérité? Oui, leurs ancêtres étaient bien Québécois mais, eux, ils ont dévié de leur histoire. N'en représentent-ils pas l'élément bâtard, l'élément des "vendus" aux intérêts étrangers?

Par là nous arrivons au concept de trahison. Est-il possible d'être traître au Québec et à la nation québécoise? Il y a telle chose qu'une responsabilité personnelle envers sa nation. Il y a telle chose qu'une participation à la dignité collective. Il y a telle chose que le service des libertés fondamentales pour son peuple.

En dévier, travailler contre lui et toute son histoire, cela prend, aux yeux des masses, l'allure trop intéressée des valets et quelque chose de la honte des traîtres.

LA ROYAL MOUNTED POLICE OF OTTAWA

L'enquête Keable nous a permis de prouver ce que nous soupçonnions depuis déjà longtemps: la ROYAL MOUNTED POLICE constitue un État dans l'État, entièrement dévouée aux intérêts WASP (White Anglo-Saxon Protestant), profondément immorale, provocatrice de malaises sociaux, remplie de préjugés raciaux et de méthodes fascistes ou staliniennes. Le mensonge et la déception y sont monnaie courante.

Face à ce corps organisé, protégé par le gouvernement fédéral comme n'importe quelle police secrète des pays impérialistes ou dictatoriaux, le Québec doit cesser d'être naïf et se préparer, dans sa lutte pour l'indépendance, aux plus sales attaques, hypocrites et sournoises, de la part d'Ottawa. Les fédéraux ont une armée d'experts sans morale et prêts à tout pour humilier le Québec.

Autre conclusion: il faut remettre tous les Felquistes encore en prison ou en jugement, en complète liberté. Les pires auteurs de troubles ne sont plus les exilés ou les prisonniers mais ces gens en liberté qui en abusent pour des fins ignobles et qui manipulent la vérité et les documents pour des fins véreuses et prégnantes de violence sociale. Voilà les plus grands auteurs de troubles.

LES AMIS DE LA REVUE

BIJOUTERIE POMPONNETTE inc.

J. Brassard, près.
256 est, rue Ste-Catherine
Montréal H2X 1L4 — 288-3628-29

GABRIEL CHARRON

563, 45e avenue
LaSalle — 366-9116

AVOCAT

JEAN-HUBERT MARANDA, avocat

325 est, boul. St-Joseph
Montréal — 288-4254

FER

F.X. LANGE INC.

ACIER DE STRUCTURE SECOND
TIGE À BÉTON — PLAQUES

10,530 est, boul. Henri-Bourassa
MONTRÉAL H1C 1C6 - 648-7445

TRADUCTION

CLAUDE-PIERRE VIGEANT, traducteur et publiciste,

604, rue Waterloo,
LONDON - ONTARIO
N6A 4E3

LAINÉ PAUL GRENIER ENR.

Specialité:
laine du Québec

2301 est, rue Fleury
Montréal H2B 1K8
388-9154

GROULX, CADIEUX & MONGEAU

Notaires

Yvon Groulx, b.a., l.ph., ll.l.

Gilles Cadieux, b.a., ll.l.

Denis Mongeau, b.a., ll.l.

J.-C. Larocque, b.a., ll.l.

AVOCATS

GUY BERTRAND & ASSOCIÉS, Avocats

42, Sainte-Anne, suite 200,
Québec, Qué. G1R 3X3
Tél.: 692-3951

Guy Bertrand, Gilles Grenier, Louise Otis

COMPTABLES

Desforges, Beaudry, Germain & Associés

Comptables agréés
210 ouest, boul. Crémazie,
suite 2
Montréal 354 — Tél.: 388-5738

PLACEMENTS

RAYMOND CAMUS INC.

Courtier en valeurs mobilières

500, place d'Armes, ch. 1020, Montréal — Tél. : 842-2715

OBLIGATIONS — Actions et Fonds mutuels

QUINCAILLERIE

EDOUARD ROY & FILS LTÉE

Quincaillerie en gros
exclusivement

4115 est, rue Ontario, M11 H1V 1J8
Tél.: 524-7541

FRANÇOIS-ALBERT ANGERS

POUR ORIENTER NOS LIBERTÉS

Volume de 280 pages, publié en 1969, qui reproduit le meilleur de la pensée de M. Angers et qui éclaire l'actualité que nous vivons sans toujours voir les grandes lignes de fond.



À VOTRE SERVICE
DANS LE
GROUPE
DE
POINTE



SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE
L'ÉCONOMIE MUTUELLE D'ASSURANCE

- Assurance-vie régulière et variable
- Assurance collective
- Rentes viagères
- Revenu-épargne variable

L' É CONOMIE
MUTUELLE D'ASSURANCE

Agences et unités

DRUMMONDVILLE • GRANBY • JOLIETTE • LAVAL • LONGUEUIL

MONTRÉAL • OTTAWA • QUÉBEC • SHERBROOKE

385 est, rue Sherbrooke, Montréal 129, tél.: 844-2050

Compliments du**Mouvement national des québécois
et des sociétés membres:**

- SNQ ABITIBI - TÉMISCAMINGUE
- SNQ CENTRE DU QUÉBEC
- SNQ CÔTE-NORD
- SNQ EST DU QUÉBEC
- SNQ DES HAUTES RIVIÈRES
- SNQ DU LANAUDIÈRE
- SSJB DE MONTRÉAL
- SNQ OUTAOUAIS-NORD
- SNQ RÉGION DE L'AMIANTE
- SNQ RÉGION DE LA CAPITALE
- SNQ DES LAURENTIDES
- SNQ SAGUENAY - LAC ST-JEAN
- SNQ RICHELIEU - YAMASKA
- SSJB DE ST-JEAN
- SSJB DE LA MAURICIE

L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE (sauf en juillet et août)

DIRECTION: JEAN GENEST

Chef de secrétariat: Mme Muriel Champagne

Rédaction et administration: 82 ouest, rue Sherbrooke, Montréal
H2X 1X3 ou Tél.: de 09.00 à 13.00 h. à: 845-8533.

Abonnement: \$15. par année. De soutien: \$25.

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans l'INDEX DES PÉRIODIQUES CANADIENS, publication de l'Ass. Can. des Bibliothèques, PÉRIODEX, publié par la Centrale des Bibliothèques, et RADAR (Répertoire analytique d'articles de revues du Québec) publié par la Bibliothèque nationale du Québec.

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

PRÉSIDENT: M. François-Albert Angers

VICE-PRÉSIDENTS: Madame Paul Normand
M. Charles Poirier

SECRÉTAIRE: M. Gérard Turcotte

TRÉSORIER: M. Patrick Allen

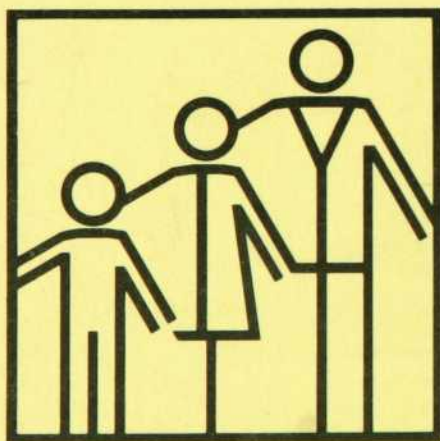
DIRECTEURS:

MM. Yvon Groulx	Dr Pierre Dupuis
Richard Arès	Léo Jacques
Albert Rioux	Dr Jacques Boulay
Jean-Marc Léger	Charles Castonguay
Jean Genest	Guy Bouthillier
M. et Mme Michel Brochu	Pierre Trépanier
Claude Trottier	Raymond Barbeau
Jean Marcel	Delmas Lévesque
Rosaire Morin	André Auclair
Jean-Marc Kirouac	Jean-Paul Rioux
Ruth Paradis	Mme Nycol Pageau-Goyette
	André Provost

Pourquoi pas chez nous?

Pour vos assurances-vie

**Pour une carrière
en assurance-vie**



La Solidarité

Compagnie d'assurance
sur la vie
Siège social
à Québec



Agences

Amos
Québec
Longueuil

Chicoutimi
Rimouski
Sainte-Foy

Sherbrooke
Ville de Laval
Drummondville

Beauceville-Est
Rivière-du-Loup
